

The background of the cover is a photograph of a park in Nancy. In the foreground, two children are roller skating on a paved area. One child is in a white shirt and dark shorts, leaning forward. The other is in a blue shirt and green shorts, standing upright. In the middle ground, a group of people is walking near a large, ornate statue on a pedestal. The park is lined with tall, leafy green trees and blue lampposts. The sky is clear and blue.

N

Nancy,

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2021**

VILLE DE NANCY

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE DU MAIRE

### I- LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2021

- I.1 La situation financière de la collectivité et son contexte
- I.2 Les orientations budgétaires de la ville pour 2021
- I.3 Préserver la dynamique des recettes de fonctionnement
- I.4 Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement
- I.5 Engager une politique d'investissement ambitieuse
- I.6 Projection de la répartition des dépenses par politiques publiques
- I.7 Les équilibres projetés du budget 2021 de la ville de Nancy

### II- NANCY, VILLE ÉDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE, CRÉATIVE ET FESTIVE

- II.1 Nancy, ville de création
- II.2 Nancy, ville du patrimoine vivant
- II.3 Nancy, ville des droits et de l'accès à l'information, aux arts et à la culture
- II.4 Nancy, ville culturelle et attractive
- II.5 Nancy, ville éducative, de la petite enfance au jeune adulte
- II.6 Nancy, ville sportive

### III- NANCY, VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

- III.1 Nancy, solidaire avec les habitants en situations de fragilités
- III.2 Une attention particulière portée aux Seniors
- III.3 Inclusion et handicap

### IV- NANCY, VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE

- IV.1 Nancy engagée aux côtés des acteurs économiques et des commerces
- IV.2 Consolider le dialogue et structurer les relations avec les acteurs, réseaux et partenaires économiques de la ville
- IV.3 Une stratégie urbanistique et de développement commercial
- IV.4 Une politique d'animation consolidée et de renforcement de l'offre commerciale
- IV.5 L'action internationale de la ville de Nancy

### V- NANCY, VILLE DECARBONÉE ET NATURE

- V.1 Une politique des mobilités et des déplacements revisitée
- V.2 Entretenir, fleurir et assurer la valorisation de la nature en ville
- V.3 Un urbanisme renouvelé

### VI- NANCY, VILLE RESPONSABLE, VILLE DES PROXIMITÉS ET DE LA QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

- VI.1 Prévenir et sécuriser
- VI.2 Un service public plus accessible
- VI.3 Un service public responsable et soucieux de la diversité
- VI.4 La construction d'un nouveau projet d'administration



# UN BUDGET DE TRANSITIONS



**La construction des orientations n'a sans doute jamais été aussi complexe.** Le contexte inédit que nous traversons nous oblige autant à de la prudence qu'au volontarisme pour être à la hauteur des attentes des Nancéiens.

**Je veux en premier lieu saluer l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des agents de la ville de Nancy.** Depuis le 6 mars 2020, date du premier cas de COVID-19 identifié en Meurthe-et-Moselle, les services de la ville et du CCAS se sont mobilisés sans compter pour accompagner les habitants et les acteurs économiques et sociaux à traverser cette crise dont nous n'arrivons pas encore à distinguer la fin. Cet engagement a permis à chaque fois que les mesures nationales le permettaient, de maintenir l'ouverture de nos services publics si utiles au quotidien pour tous les nancéiens.

Il convient ici de saluer tout particulièrement les agents de l'EHPAD Notre Maison. Comme tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux ils sont particulièrement investis pour protéger nos concitoyens les plus fragiles tout en maintenant autant que possible les liens entre eux et avec les familles. Nous mesurons toutes et tous aujourd'hui grâce aux enseignements du premier confinement combien ces liens sont absolument essentiels.

**Si depuis de nombreux mois notre regard se porte légitimement sur nos aînés qui paient un lourd tribut de cette pandémie, nous devons plus que jamais porter une attention toute particulière aux jeunes.** La période exceptionnelle que nous vivons marquera probablement la génération actuelle et produira selon nombre d'experts des séquelles qu'il faudra surveiller, mesurer et accompagner.

C'est en effet une crise sanitaire qui sera aussi une crise sociale majeure qui fragilise l'avenir des jeunes et qui augmente les inégalités. Nous entendons plus fortement depuis plusieurs semaines les cris d'alarmes lancés par cette jeunesse.

La part des 15-29 ans dans la population de la ville singularise notre cité à l'échelle nationale. Avec 50 980 étudiants, l'agglomération nancéienne est la 2<sup>ème</sup> aire urbaine française en termes de densité d'étudiants par habitant.

Au plan national, ce contexte nous invite à penser un droit universel à l'accompagnement au premier emploi pour les 18-25 ans. Au plan local, la Ville de Nancy, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, continuent de soutenir activement les associations étudiantes qui œuvrent pour l'accueil et l'insertion dans la cité.

**66** **Nous serons au rendez-vous de nos engagements.**

**La Ville de Nancy confirmera et consolidera son action pour soutenir et accompagner les habitants et les acteurs de la ville en lien avec le Grand Nancy. Beaucoup a déjà été fait :** distributions de masques aux plus de 65 ans et aux personnes en situation de précarité, déploiement d'un service de livraison de repas en cas de besoin, accompagnement des acteurs économiques et commerciaux qui le souhaitent pour faciliter autant que nécessaire leur orientation vers les dispositifs nationaux de soutien à l'économie (extension du chômage partiel, soutiens aux loyers, fonds de solidarité...), soutien à la consommation au sein des commerces locaux, amélioration de l'accès au centre ville pour inciter à la consommation locales (gratuité des transports en commun les week-end, accès gratuit des zones de livraison en ville, poursuite des chèques parking à 1€, exonération complète des droits de terrasse...)

**La crise démocratique réelle que nous traversons depuis plusieurs années** appelle des réponses concrètes, c'est pourquoi **nous devons aussi continuer d'accompagner et d'encourager l'engagement des Nancéiens qui démontrent semaines après semaines qu'ils font face à l'épreuve** en inventant de nouvelles solidarités et en s'engageant au service des plus fragiles à travers les associations caritatives qui ont vu leur activité augmenter de manière exponentielle mais aussi à travers diverses initiatives citoyennes.

**Cela démontre que les citoyens veulent être de réels acteurs dans la construction des politiques publiques municipales et les accompagner dans leur engagement constitue un enjeu du mandat.** Ce choix se construit sur la confiance, la sincérité et une méthode, comme l'illustrent le lancement des assises de la citoyenneté avec l'installation de l'assemblée citoyenne et la mise en œuvre, dès le début 2021, du premier appel à projets citoyens dans le cadre du premier budget participatif de la ville (« ma pépinière de projets »). Autant d'initiatives qui traduisent le virage inédit que la ville prend en matière de démocratie participative. Le conseil municipal extraordinaire du 19 avril 2021 permettra au conseil municipal de prendre connaissance des travaux de l'assemblée citoyenne et notamment de délibérer sur la « constitution municipale » et les orientations qui en découleront pour les différentes instances de démocratie participative (conseils de quartier, conseil de jeunes, conseil des enfants, des aînés,...).

Ce choix de gouvernance va progressivement imprégner l'ensemble des politiques publiques de la ville et engager l'ensemble des services. Que ce soit par le lancement dès 2021 des Assises de la Culture, des États Généraux du sport, des Assises du commerce, des rendez-vous de l'économie, de « quartiers en fête »... nous avons ainsi à cœur de coconstruire notre action avec les Nancéiens et l'ensemble des acteurs de la ville afin de répondre plus justement aux besoins du quotidien.

**C'est ainsi dans ce contexte que le Rapport d'Orientation Budgétaire prépare un budget de transitions** entre d'une part la volonté de se donner tous les moyens pour soutenir les Nancéiens et nos partenaires face à la crise et d'autre part l'engagement des projets du mandat comme en témoigne l'augmentation du niveau d'investissement dès 2021.

**Nous serons au rendez-vous de nos engagements :** lancement de la concertation sur la piétonisation en articulation avec le Plan Métropolitain des Mobilités, Maison des Femmes victimes de violences, reprise des études du projet du Musée Lorrain, augmentation des effectifs de la police municipale et ouverture d'un nouveau poste de police rue Saint-Nicolas, élaboration d'une charte des promoteurs pour développer la qualité de l'urbanisme dans la ville, renouvellement du marché de restauration collective en privilégiant les produits bio et locaux, lancement du programme de désimperméabilisation des cours d'écoles, création d'un nouveau dispositif de soutien à la création pour les arts plastiques, ouverture de l'Octroi comme lieu d'accueil et d'accompagnement des acteurs culturels émergents, développement des conventions pluriannuelles de soutien avec les acteurs culturels de la ville, lancement de « quartiers en fête », nouvelles relations conventionnelles entre la Ville et les associations de commerçants, lancement du projet « Village de l'insertion » en direction des populations en errance... Autant d'actions parmi d'autres présentées dans ce rapport et qui se traduiront au budget 2021.

**Et tous ces projets seront conduits en respectant nos engagements de gestion : celui de la stabilité fiscale et la consolidation du niveau d'investissement de la ville.**

**En matière de fiscalité,** à l'heure où nombre de nos concitoyens subissent de plein fouet les conséquences économiques de la crise sanitaire, ce choix de la stabilité fiscale s'impose comme une évidence.

**Et concernant le niveau d'investissement, il témoigne bien sûr de notre volonté d'engager les transformations de la ville mais aussi de soutenir l'économie locale, notamment les secteurs du bâtiment et des travaux publics,** en contribuant à préserver leur niveau d'activité et ce, malgré la situation fragile de notre collectivité.

Ces choix ne sont pas neutres compte tenu de la situation financière de la collectivité car force est de constater que la situation héritée laisse peu de marges de manœuvre comme le souligne l'audit financier effectué par le cabinet Deloitte à l'automne dernier et dont les conclusions sont précisées dans le présent rapport.

**Mathieu Klein**  
**Maire de Nancy et président de la Métropole du Grand Nancy**



# I- LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE 2021 DE LA VILLE DE NANCY



## UNE SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

L'ampleur de la crise se mesure au regard du Produit Intérieur Brut qui a chuté de 4,5 % au niveau mondiale (quand la crise de 2008 avait été qualifiée de «grande récession» avec - 0,1 %), soit la plus grande dépression depuis les années 1930. En France la perte de PIB est d'environ 8,5 % en 2020, et la question d'un éventuel rebond en 2021 reste en suspens.

De façon très classique, ces incertitudes poussent les acteurs économiques à épargner encore davantage plutôt qu'investir. Cette épargne constitue une

offre de prêts considérable pour les administrations publiques qui peuvent donc souscrire des emprunts à des conditions encore très avantageuses (taux négatifs ou nuls), d'autant que la Banque Centrale Européenne maintient des taux directeurs au plus bas pour soutenir l'économie.

La BCE ne redresserait ses taux qu'en cas d'inflation à endiguer mais la hausse des prix reste faible. Pour cause, en 2019, l'inflation constatée fut de 1,1 % et s'établit à +0,5 % en 2020. La loi de finances pour 2021 retient l'hypothèse d'une inflation

à 0,7 %, encore modeste, en raison de la stabilité des prix de l'énergie.

Cette tendance permet d'espérer une faible augmentation des dépenses de la ville dont les contrats sont indexés sur divers indices de prix.

Cela étant, du côté des recettes municipales, et dès lors que la revalorisation des bases d'impositions locales est désormais indexée sur l'inflation de l'année précédente, cette modeste de l'inflation se traduira par une faible progression des recettes fiscales actuelles

de la ville de seulement 0,2 % (contre 1,2 % l'année précédente).

En parallèle des ménages, les valeurs locatives des locaux professionnels sont indexées sur l'évolution des loyers réellement constatée dans chaque secteur locatif. Cette évolution est estimée à 0,6 % en 2021 après 0,4 % en 2020.

“

**L'endettement de l'État continuera de s'accroître significativement en 2021.**

## DES COMPTES PUBLICS FORTEMENT DÉGRADÉS PAR LA CRISE ET LES EFFORTS POUR FAVORISER LA RELANCE

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui prévoyait la résorption du déficit public sur le quinquennat constitue évidemment «une référence dépassée» selon le Haut Conseil des Finances Publiques. L'objectif initial d'un déficit contenu à 1,5 % en 2020 se heurte au résultat final de 10,2 %, compte tenu de la crise qui se traduit à la fois par une perte de recettes fiscales, et le coût

des mesures de soutien à l'économie auquel s'ajoute le plan «France Relance» annoncé en septembre dernier et doté de 100 milliards d'euros.

L'endettement de L'État continuera donc de s'accroître significativement en 2021 puisque la loi de finances prévoit un déficit de 6,7 %.

# I.1 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ ET SON CONTEXTE

## LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

La construction du budget 2021 s'inscrit dans le cadre d'une importante réforme fiscale. Après avoir progressivement exonéré 80 % des français entre 2018 et 2020, la loi de finances 2021 entérine la **suppression définitive de la Taxe d'Habitation** pour les résidences principales (THRP) entre 2021 et 2023 avec un dégrèvement de 30 %, puis 65 % et enfin 100 %.

Pour compenser «à l'euro près» la perte de recettes des communes, celles-ci percevront, en plus de leur part communale actuelle, la fraction de taxe foncière que percevaient les départements. A Nancy, le transfert de la taxe foncière du Conseil Départemental (28,4 M€) sera supérieur au montant de Taxe d'Habitation nancéenne supprimée (24,2 M€). La différence sera prélevée

par l'État au bénéfice des collectivités qui sont à l'inverse « sous-compensées ». Avec la disparition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et le transfert du foncier bâti départemental, le lien fiscal avec les contribuables locataires disparaît totalement au profit d'un lien fiscal désormais très fort avec les propriétaires. Ce transfert permet donc aux communes d'être la collectivité de référence en matière de foncier bâti et leur permet également de préserver leur autonomie fiscale.

Toutefois, cette réforme pose la question du dynamisme futur de la taxe foncière, avec une évolution du produit qui sera liée aux nouvelles constructions

- Les résidences secondaires restent soumises à l'impôt (re)nommé « taxe d'habitation

sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). À Nancy, on compte 3670 résidences secondaires pour un montant de Taxe d'Habitation de 935 K€.

- Les logements sociaux : Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les Résidences Principales, le produit fiscal résultant d'une construction de logement disparaît mais les allègements de taxes foncières perdurent. Après la réforme, les communes accueillant des logements sociaux ne bénéficient plus, dans l'immédiat, de recettes fiscales pour ce type de construction.

- Concernant les commerces, ces derniers n'étaient pas assujettis à la taxe d'habitation mais ils étaient et demeurent imposables à la taxe foncière en raison de

leur statut de propriétaires professionnels. Cette taxe est désormais majorée du taux de foncier bâti du département, ainsi le gain fiscal associé est plus important qu'avant la réforme

Ainsi, le dynamisme futur du produit fiscal communal sera directement lié à la typologie des nouvelles constructions. La taxe foncière sur les Propriétés Bâties sera donc dynamique si les communes accueillent des commerces ou des résidences secondaires.



## L'IMPACT DES RÉFORMES SUR LES INDICATEURS DE RICHESSE

Les indicateurs de richesse : potentiel fiscal et financier, effort fiscal sont des agrégats visant à mesurer la richesse potentielle d'une ville par rapport aux villes de mêmes strates (potentiel fiscal), ainsi que la façon dont la ville « mobilise » ses ressources fiscales (effort fiscal).

Ces agrégats sont fortement modifiés par les réformes fiscales. Ainsi Nancy voit son potentiel fiscal évoluer de 6,6%, passant de 1152€/hab

avant la réforme à 1228€/hab après la réforme (ROB Métropole 2021). Ces évolutions de potentiels fiscaux auront une incidence sur le calcul des dotations, notamment sur la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM).

La signature d'un nouveau pacte fiscal et financier avec la Métropole d'ici décembre 2021 permettra d'en définir les nouveaux contours.

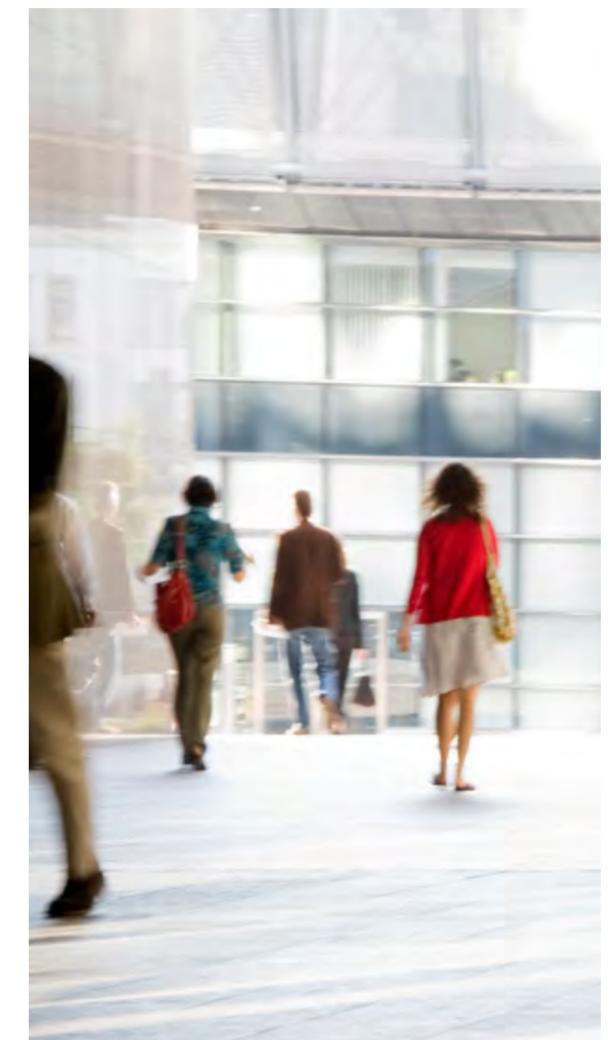
## L'ALLÈGEMENT DES IMPÔTS DE PRODUCTION

En parallèle de la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages, le plan de relance se traduit dans le PLF 2021 par des mesures d'allègement des impôts de production qui touchent les entreprises et plus particulièrement la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Ses recettes sont perçues aujourd'hui par la métropole qui en reverse une quote-part à la Ville de Nancy pour un montant d'environ 24,47 millions d'euros (CA 2019).

Si l'État s'engage à compenser les pertes de recettes fiscales associées à ces mesures, les collectivités ne connaissent pas la pérennité de ce dispositif de compensation à terme.

**“ Suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales entre 2021 et 2023. ”**



## LES AUTRES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021

Par ailleurs, la loi de finances 2021 organise également une refonte des différentes taxes sur l'électricité perçues par les communes, les départements et l'État, en un seul produit fiscal au tarif unique qui sera réparti ensuite entre ces collectivités. Cela se traduit concrètement par un nivellement des tarifs par le haut qui conduira la commune à percevoir un produit supplémentaire de 100 K€ en 2023 (puisque le coefficient de la taxe n'était pas porté à son maximum à Nancy).

En matière de dotations, comme en 2020, la loi de finances maintient la Dotation Globale de Fonctionnement des communes mais modifie sa répartition interne en renforçant les dotations de péréquations (+ 180 M€) tout en réduisant la dotation forfaitaire à due concurrence. À Nancy, d'après l'expérience de 2020, cette mesure se traduira par **une perte de dotations d'environ 80 K€** (170 K€ de Dotation de Solidarité Urbaine en plus mais 250 K€ de dotation forfaitaire en moins).

Par ailleurs, la loi de finances met en œuvre l'automatisation du FCTVA - Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée - qui constitue un autre concours de l'Etat aux collectivités. Au prétexte de remplacer le système actuel d'envoi d'états déclaratifs à

la Préfecture dont le contrôle est réputé fastidieux au profit d'un calcul automatisé d'après la comptabilité informatisée des collectivités, la réforme redéfinit les critères de remboursement de la TVA de manière plus restrictive : les achats de logiciels, de foncier et d'aménagements de terrain ne seront plus compensés par exemple.

**La situation de la collectivité: l'audit financier de la collectivité effectué par le cabinet Deloitte sur la période 2014-2019 souligne plusieurs fragilités financières.**

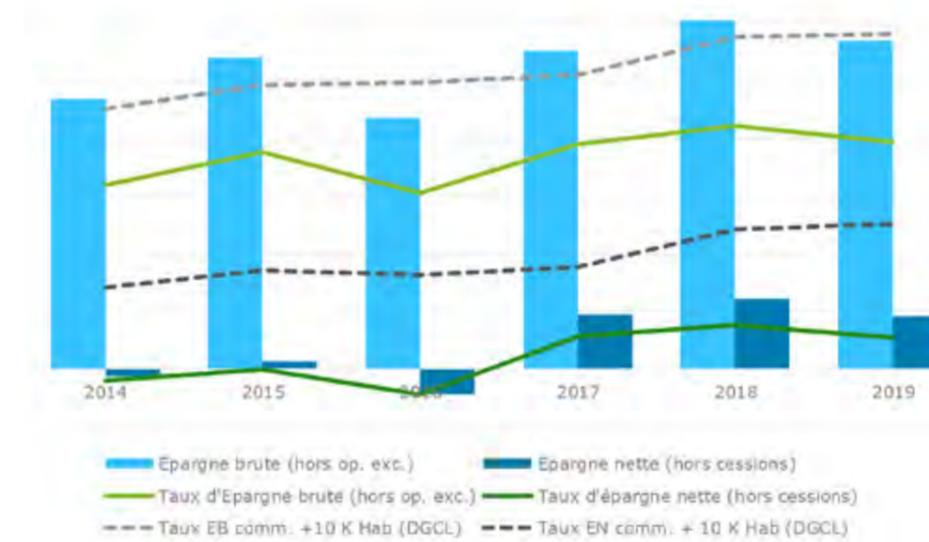
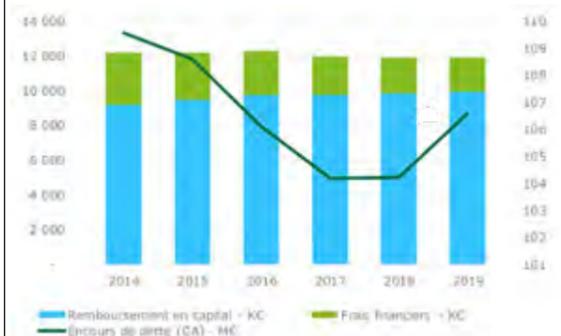
**Une section de fonctionnement sous contraintes**, avec des recettes comme des dépenses en léger recul en 2019, sous l'effet d'un plan d'économies qui a essentiellement reposé sur les dépenses en ressources humaines et sur les charges à caractère général destiné à faire face à plusieurs années de baisse des dotations.

**Des ratios d'épargne en amélioration à compter de 2017 mais qui demeurent très en dessous de la moyenne de la strate** avec même avec une épargne nette négative en 2016. Ainsi, après un début de période délicat (2014 et 2016 se situaient même dans la zone d'alerte de la DGCL), on constate une amélioration bien que moins franche pour la ville de Nancy que la

tendance de comparaison. Ainsi, l'épargne nette par habitant à Nancy (22 €/hab en 2018 et 17 €/hab en 2019) est près de 4 fois plus faible que la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants (77 €/hab en 2018 et 86 €/hab en 2019).

**Un niveau d'investissement limité (90 M€ de dépenses d'équipement cumulé entre 2014 et 2019) par rapport aux communes comparables et une capacité de désendettement (9,4 ans) proche du seuil d'alerte** malgré une légère diminution de l'encours de

dette en 2019 (107 M€). Sur l'ensemble de la période d'analyse, **la Ville de Nancy affiche des dépenses d'équipement ramenées à l'habitant nettement inférieures à la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants.** On note tout de même une accélération plus forte en 2019 classique et typique du cycle électoral. La Ville affiche des ratios d'endettement élevés compte tenu de sa surface financière et son niveau d'épargne.



**“ L’audit financier de la collectivité sur la période 2014-2019 souligne plusieurs fragilités financières. ”**

## L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE EN 2020 ET 2021

À cette situation, il convient d'ajouter l'ensemble des dépenses engagées tout au long de l'année 2020 pour faire face à la crise sanitaire ainsi que la diminution de l'ensemble des recettes liées aux mesures de confinement et de couvre-feux. Comme pour toutes les collectivités, la crise sanitaire pèse lourdement sur les résultats 2020 venant encore dégrader une situation déjà particulièrement fragile à Nancy. À titre d'information, les coûts directs et indirects de la crise par la ville en 2020 et les prévisions pour janvier/avril 2021 (à mesures gouvernementales équivalentes) :

Impacts financiers Covid	Bilan 2020	Prévisions 2021
Dépenses COVID	2 354 434	451 948
Pertes de recettes	3 908 963	406 300
<b>Coût brut direct de la crise sanitaire</b>	<b>6 263 397</b>	<b>858 248</b>
Economies liées au COVID	2 499 158	116 000
<b>Coût net direct de la crise sanitaire</b>	<b>3 764 239</b>	<b>742 248</b>
Soutien au tissu économique	1 970 714	71 903
<b>Coût net total de la crise sanitaire</b>	<b>5 734 953</b>	<b>814 151</b>

## I.2 LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE DE LA VILLE POUR 2021

Ainsi, malgré une situation financière fragile, la ville continuera de soutenir face à la crise les habitants, les acteurs économiques et sociaux, en maintenant son niveau de service et en préservant son niveau d'investissement pour soutenir l'activité et l'emploi local. Il convient dès à présent de souligner que le budget 2021 sera, comme celui de 2020, encore fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire.

À ce titre, il convient de :

**Préserver une dynamique dans les recettes de fonctionnement avec une légère progression et un montant établi à 128,9 M€ en 2021.** Un niveau de recettes qui sera progressivement consolidé en 2021 et les années suivantes grâce à la recherche systématique de co-financements et de partenariats sur les projets déployés (plan de relance, dispositifs spécifiques nationaux, européens et régionaux, mécénat, CAF...).

**Maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement**, notamment celles à caractère général

par une modernisation du fonctionnement de la collectivité. Comme cela est rappelé en fin de document, la mise en œuvre d'un nouvel organigramme plus resserré devrait permettre de fluidifier le fonctionnement global. Il convient cependant de préciser ici que les choix d'économies qui avaient essentiellement été opérés au cours du précédent mandat sur le personnel municipal ne peuvent être poursuivis sans dégrader la qualité du service public rendu aux nancéiens. La collectivité engagera dorénavant son action à effectifs constants. **Ainsi le niveau des dépenses en section de fonctionnement s'arrêtera à 118,4 M€.**

**Engager une politique d'investissement ambitieuse :** compte-tenu des enseignements de l'audit et du contexte singulier que nous traversons, **la collectivité engagera une politique d'investissement ambitieuse, nécessaire pour engager les projets du mandat dès 2021, soutenir l'économie locale et l'emploi. Le niveau global d'investissement de la ville en 2021 est ainsi fixé à 20,1 M€.**

**Une construction budgétaire qui donne les moyens à la collectivité, avec ses partenaires, de faire face aux bouleversements provoqués par la crise sanitaire dont les effets vont continuer de peser durablement sur l'économie et les services publics.** Mais il s'agit bien d'une situation financière fragile qui devra être consolidée tout au long du mandat.

En résumé, cette stratégie permet :

- **De rompre avec la logique strictement comptable**, qui se traduirait inévitablement par un fort recul du niveau de service public, incompatible avec les responsabilités de la ville et des attentes de nos concitoyens.
- **de limiter la progression des dépenses de fonctionnement sans renoncer aux ambitions de la ville.** Le budget 2021 permettra de lancer les principaux chantiers annoncés pour ce mandat.
- **D'augmenter le niveau d'investissement** sans l'appuyer uniquement sur l'emprunt mais aussi sur la recherche de nouvelles

recettes notamment dans le cadre des plans de relance, pour répondre aux nombreux besoins, engager le projet de mandat et répondre à la demande des acteurs économiques qui expriment une préoccupation croissante en raison de l'absence de perspectives et de commandes.

## I.3 PRÉSERVER LA DYNAMIQUE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**2021 sera marquée par le choix de la stabilité fiscale, sans hausse des taux d'imposition.** En tenant compte d'une revalorisation des bases fiscales limitée à +0,2 % (l'estimation de l'inflation 2020 est faible compte-tenu de la crise sanitaire et de son impact sur le PIB en 2020 et 2021), **le produit des taxes foncières est estimé à 45,72 M€.** Par ailleurs, si les droits de mutations perçus par la commune lors des transactions immobilières constituent une recette réputée volatile, les bons niveaux de recettes constatés ces trois dernières années confirment un dynamisme immobilier nancéen qui permet d'inscrire 900 K€ de produits supplémentaires que le budget 2020 sous-estimait sans doute par prudence. **Au global le montant des recettes fiscales directes et indirectes attendues pour 2021 est de 78,8 M€.**

**Le recul des produits des services avec une prévision fixée à 17,6 M€**, dès lors que l'année 2021 sera encore marquée par des exonérations de loyers pour soutenir les commerçants et que les tarifs des services ne généreront pas un produit en année pleine puisque les équipements - culturels par exemple - sont encore fermés en ce début d'année.

**Le niveau des dotations et compensations est estimé à 27,5 M€ pour 2021.** Comme évoqué précédemment, la loi

**de finances devrait faire diminuer la Dotation Globale de Fonctionnement de la ville de 80 K€**, dès lors que la dotation forfaitaire diminuera davantage que ne progressera la Dotation de Solidarité Urbaine dont les crédits sont de plus en plus concentrés sur les communes dont les indicateurs de richesse sont au plus bas. En revanche, les compensations de l'État, dédommageant la commune pour les exonérations qu'il accorde sur les recettes fiscales de la ville, devraient augmenter au gré de l'évolution des bases fiscales pour atteindre **3,15 M€.**

**Le niveau attendu des subventions permettant de soutenir la mise en œuvre effective de certaines actions est estimé à 2,17 M€.** Il s'agit principalement du Contrat Enfance de la CAF (557K€), du produit du mécénat (525K€) en faveur du Livre sur la Place, des festivités de la Saint-Nicolas et du spectacle Son et Lumières de la place Stanislas, ou encore du soutien de la Région Grand Est et du Département de Meurthe-et-Moselle au profit du musée lorrain (350K€).

**“ Le choix de la stabilité fiscale ”**



## I.4 MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**La baisse des charges financières : le montant des intérêts de la dette devrait passer de 2 M€ à 1,85 M€** malgré un encours au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (110,8 M€) supérieur à 2020. Cette baisse des frais financiers de près de 8 % s'explique autant par l'extinction d'anciens contrats de prêts basés sur des taux moins intéressants, que par la performance des taux actuels qui bénéficie aux contrats à taux variables (ou fixes récents). En effet, afin de soutenir la relance de l'économie en facilitant l'accès au crédit, et en l'absence d'inflation à réguler, la Banque Centrale Européenne maintien des taux directeurs négatifs ou nuls.

Des charges de personnel **contenues à une progression de 2 %** : comme indiqué précédemment, la collectivité n'engagera pas de plan d'économies basées sur les suppressions de postes mais conduira une politique de maintien des effectifs. Compte-tenu de ces éléments, les dépenses liées au personnel vont mécaniquement augmenter sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

**Des charges à caractère général qui feront l'objet d'une attention particulière** (énergie, matériel, fonctionnement des services, contrats...). Ces charges sont **évaluées à 25 M€ en 2021**. Comme évoqué précédemment, elles sont encore fortement impactées en 2021 par les dépenses liées à la crise de la COVID (double nettoyage des locaux, achats masques et gel, matériel etc...). Il convient d'indiquer ici que la réduction de la facture énergétique du patrimoine communal (mais aussi de son impact) va constituer une priorité sur l'ensemble du mandat.

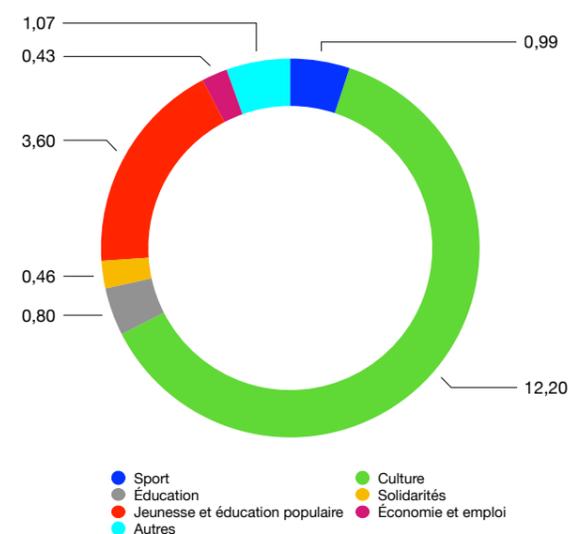
### UN SOUTIEN ACCRU AU CCAS

Le soutien de la ville au CCAS s'élèvera en 2021 à **9,9 M€, soit une augmentation de 130 K€** par rapport au budget 2020 afin d'accompagner le rôle du CCAS auprès des seniors, des plus fragiles et des jeunes enfants dans un contexte social particulièrement dégradé par les conséquences de la crise sanitaire.

**Le soutien confirmé aux acteurs associatifs locaux et aux institutions culturelles : le niveau des subventions se maintient en 2021 à 19,1 M€.** Il est important dans le

contexte actuel de continuer à soutenir les grandes institutions culturelles, les acteurs de l'éducation, de la jeunesse, et du sport ainsi que le maillage des associations nancéiennes qui souffrent de la crise sanitaire et de l'annulation ou le report de leurs événements. Les principaux postes de subvention se répartissent ainsi :

Principaux postes de subventions (en M€)



**Augmentation du soutien de la ville au CCAS.**

## I.5 ENGAGER UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE



### LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS EN 2021 CONCERNENT :

Le niveau de dépenses d'équipement sera porté à **20,13 M€ en 2021 contre 16,1 M€ au BP2020** et une moyenne de 15 M€/an sur le mandat précédent. Il traduit ainsi la volonté de l'équipe municipale d'engager les premières opérations du projet de mandat et de soutenir l'économie locale et l'emploi.

- En matière de citoyenneté, le budget participatif dispose d'une première enveloppe de 800 K€ en 2021, une enveloppe qui évoluera au cours du mandat, et permettra de réaliser les propositions en

investissement retenues des habitants, associations ou entreprises du territoire déposées sur le portail « ma pépinière de projets ».

- En matière de transition écologique, l'année 2021 verra la restructuration du bassin de la pépinière (200 K€), le lancement du programme de désimperméabilisation des sols (80 K€), le lancement des études d'aménagement Place Carnot-Cours Léopold (10 K€), des travaux de performance énergétique sur le patrimoine communal engagés pour 1,9 M€, l'extension, la rénovation et le raccordement au

réseau de chaleur urbain du gymnase Bazin pour 1,17 M€ d'investissements (734 K€ de subventions attendues au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Région et du programme européen FEDER).

Dans le domaine de la culture, on retiendra notamment les travaux d'aménagement de l'Octroi pour 1,47 M€ (un projet qui dispose également de 767 K€ de subventions régionales) et dont l'inauguration est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2021, la rénovation du palais des ducs de Lorraine - musée

“

**L'équipe municipale engagera les premières opérations du projet de mandat et soutiendra l'économie locale et l'emploi.**

lorrain - pour 1,4 M€ (un projet qui dispose également d'un fort soutien de la part de l'État, de la Région, du Département et de la Métropole), les travaux de restauration de l'Hémicycle (664 K€), les travaux de sécurité de l'Opéra (700 K€) et les travaux d'isolation du Centre Dramatique National (543 K€).

Dans les écoles, des travaux d'entretien seront réalisés pour 1 M€ dont 200 K€ de subventions à mobiliser au titre de la DSIL et l'installation d'îlots de fraîcheur (635 K€), l'amélioration du confort thermique « Eté écoles » (un programme de 120 K€ qui bénéficie de 50 K€ de subventions).

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

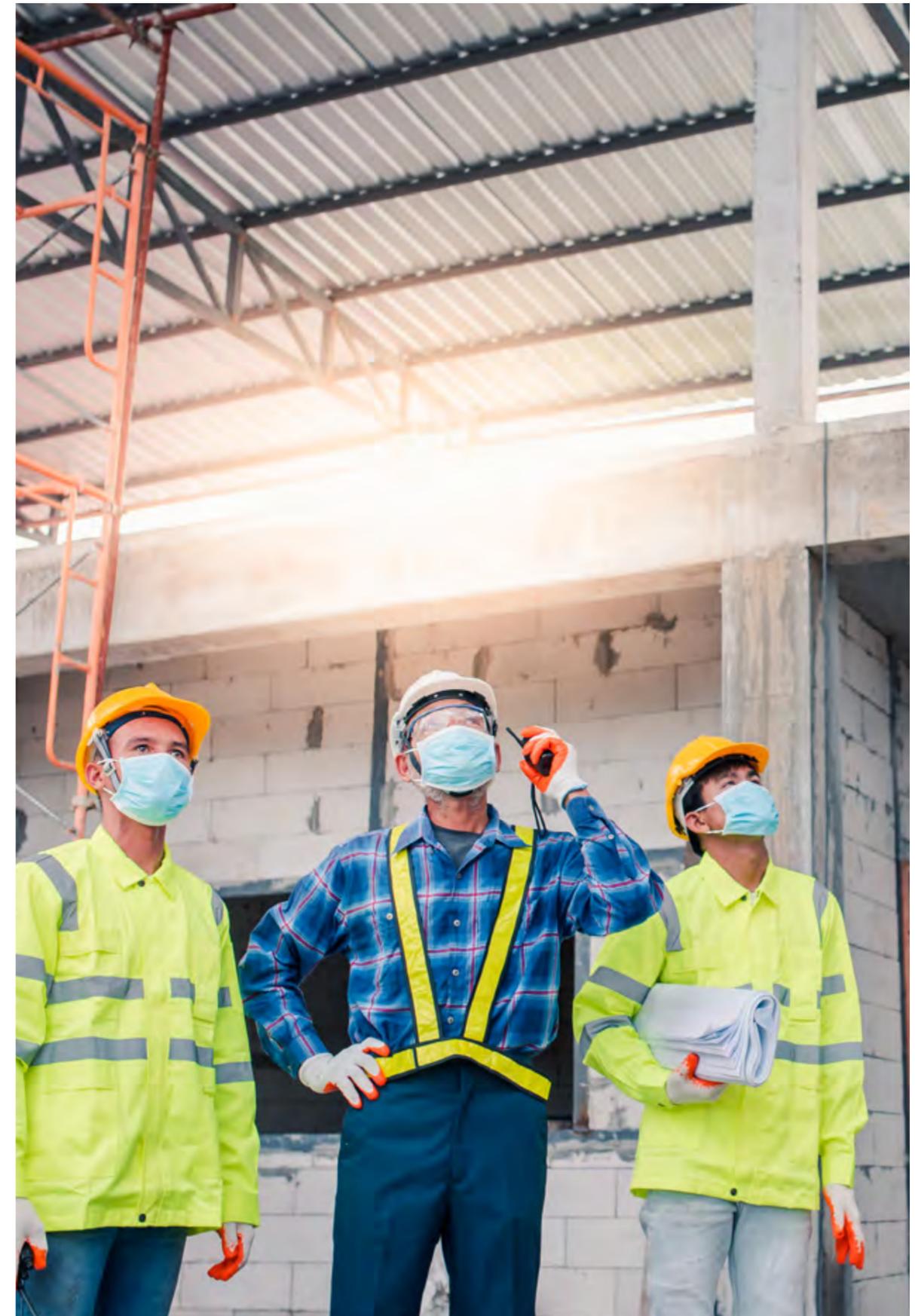
- L'épargne nette constitue la première ressource propre d'investissement d'une commune, il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui a pu être préservée pour investir, après paiement des dépenses de fonctionnement et remboursement des emprunts. **Avec 550 K€, l'épargne nette 2021 est supérieure de 500 K€ à 2020.**

- Les autres fonds propres sont constitués du FCTVA - Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des investissements N-1, pour **1,85 M€** (en baisse de

330 K€ compte-tenu d'un montant d'investissement 2020 inférieur à 2019), et du produit des cessions, pour 590 K€.

- En complément des ressources propres, **la commune sollicitera d'importants cofinancements.** Au titre de 2021, la ville escompte **5,8 M€ de subventions**, soit près de 30 % du programme d'investissement de l'année, dont près de 4 M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local qui dispose de crédits renforcés dans le cadre du plan de relance.

- **Le montant des emprunts nouveaux** (dits d'équilibre de la section) est estimé à **11,5 M€**. Par déduction, avec le remboursement de l'annuité de capital des anciens prêts, le besoin net de financement serait de 1,5 M€ en 2021. La situation exige l'implication des collectivités dans le soutien à l'économie locale et au secteur du BTP qui se traduira par un haut niveau d'investissement et justifie un endettement supplémentaire maîtrisé et soutenable.



## I.6 ESTIMATION PROJÉTÉE DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUES PUBLIQUES (HORS RH):

	<i>en M€</i>
Ville éducative, sportive, culturelle créative et festive	31,41
Dont :	
Culture	16,56
Sport	1,2
Enfance et jeunesse	13,65
Ville solidaire	6,9
Dont :	
Solidarités	4,7
Séniors	2,23
Ville entreprenante et expérimentale	1,43
Dont :	
Economie et commerce	0,85
Emploi et insertion	0,41
Action internationale	0,11
Ville décarbonée et nature	5,51
Dont :	
Mobilités et déplacements	3,62
Nature	1,41
Urbanisme	0,47
Ville responsable, ville des proximités et de la qualité de vie pour tous	10,23
Dont :	
Services généraux	4,46
Services techniques	1,03
Immobilier	1,35
DSI	1,17

## I.7 LES ÉQUILIBRES PROJÉTÉS 2021

Opérations réelles en M€	ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
Recettes fiscales, dotations et participations	108,63
Excédent N-1 reporté	1,6
Autres recettes de fonctionnement	18,72
Total recettes de fonctionnement	128,95
Dépenses de fonctionnement hors dette	116,97
Capacité courante de financement	12,43
Intérêts de la dette	1,78
Total dépenses de fonctionnement	118,38
Epargne brute	10,57
Amortissement de la dette	10,02
Epargne nette	0,55
Excédents de fonctionnement capitalisés	5,8
Dotations d'investissement	1,85
Total ressources propres	8,2
Recours à l'emprunt	11,5
Autres recettes d'investissement (hors revolving)	6,22
Total ressources nettes	25,92
Dépenses d'investissement hors amortissement de la dette	25,92
Solde d'exécution reporté	5,8
Dépenses d'investissement hors dette, hors solde d'exécution reporté	20,13
Dépenses d'investissement totales	35,94
Encours de dette au 01/01/N	110,88
Capacité de désendette en années	10,5
<b>RATIOS FINANCIERS</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
autres recettes de fonctionnement / total dép.	14,50 %
Fiscalité totale	61,20 %
Dotations et participations de fonctionnement	23,00 %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement totales/dép. Totales	76,70 %
Dépenses de personnel / dép. Totales	50,50 %
Intérêts / dép. Totales	1,60 %
<b>RATIOS D'EPARGNE</b>	
Epargne nette / capacités courantes de financ.	4,40 %
Capacité courante de financement / recettes	9,60 %
Epargne brute / Rec. De fonctionnement	8,20 %
Epargne nette / Rec. De fonctionnement	0,40 %

Page 1	
<b>Financement des Dep, d'INVESTISSEMENT</b>	
Epargne nette / dép. d'investissement	2,7
Emprunt nouveaux / dép. d'investissement	57,20 %
<b>RATIOS D'ENDETTEMENT</b>	
Emprunts nouveaux / amortissement dette	114,80 %
Annuités / recettes de fonctionnement	9,20 %
Annuités / capacité courante	95,60 %



# II NANCY, VILLE ÉDUCATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE, CRÉATIVE ET FESTIVE



Secteurs tout particulièrement impactés par la crise sanitaire, la culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel et de cohésion sociale. Pleinement consciente du rôle indispensable que doivent jouer les artistes et les acteurs culturels dans notre société aujourd'hui fragilisée, la ville de Nancy portera une politique culturelle ambitieuse à l'écoute des habitants et des acteurs culturels en installant des espaces réguliers de dialogue et de concertation tout au long du mandat.

Afin d'engager cette démarche, un premier rendez-vous structurant est envisagé en 2021 avec **les Assises de la Culture.**

**Un rendez-vous qui en appellera d'autres car il s'agit là d'une forme de gouvernance de la politique culturelle que nous souhaitons confirmer : permettre à chaque acteur de la vie culturelle nancéienne de prendre part à la définition de l'action culturelle de la ville et d'être reconnu pour son expertise.**

Cette politique publique s'appuie à Nancy non seulement sur la valorisation du patrimoine, la recherche de la diversité culturelle mais aussi sur les actions favorisant l'apprentissage des pratiques et des savoirs. L'objectif est bien de stimuler l'innovation, la recherche, la création, la diffusion, d'apporter un soutien objectif



aux différents porteurs de projets afin d'installer **« la culture partout et pour tous ».**

Pour atteindre ces différents objectifs, la collectivité développe une politique dynamique de programmations en direction de toute la population, qui s'articule entre programmation régulière et temps festifs mais aussi au travers du déploiement de grands projets permettant un aménagement culturel de notre ville concerté au plus près des attentes de nos usagers. En 2021, le développement des projets et l'accompagnement des acteurs culturels seront ainsi amplifiés avec notamment : l'ouverture de la pépinière culturelle et créative, l'Octroi Nancy, géré désormais par

l'association OK3, l'étude pour la programmation d'un nouveau bâtiment pour le CCN Ballet de Lorraine, la mise en œuvre de la rénovation de la médiathèque Manufacture, la redéfinition et l'engagement de la rénovation du Palais des Ducs de Lorraine-musée Lorrain, les retrouvailles avec les temps forts (Livre sur la Place, NJP, Saint Nicolas...) si durement impactés par la crise sanitaire et la consolidation des dispositifs d'accompagnement des acteurs culturels.

“

**Une politique culturelle ambitieuse à l'écoute des habitants et des acteurs culturels.**

## II.1 NANCY, VILLE DE CRÉATION

Nancy, confirme son soutien aux 4 établissements nationaux de spectacle vivant labellisés par le Ministère de la Culture, afin d'accompagner le retour tant attendu du public dès que la situation sanitaire le permettra.

Ces engagements partagés avec le Ministère de la culture et la Région Grand Est feront notamment l'objet d'une **nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec le Théâtre de la Manufacture** afin d'accompagner le projet culturel porté par Julia Vidit, à la tête de cet établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Pour l'EPCC Autre Canal, un travail de révision des statuts est engagé permettant d'ajuster son rôle au niveau de la Région Grand Est** suite à la création du réseau Grand Est des musiques actuelles « Grabuge », dont le siège est à Nancy. En parallèle, l'Autre Canal poursuivra l'adaptation de sa programmation afin de maintenir le lien avec les publics et d'apporter un soutien à la filière musiques actuelles du territoire.

**Le soutien à l'Opéra National de Lorraine s'inscrira dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2022 qui permet la production et l'organisation des grands rendez-vous lyriques et symphoniques**, en les accompagnant d'un riche programme de médiation destiné aux établissements d'enseignements, aux associations et structures sociales, médico-sociales, culturelles et éducatives ou encore les rendez-vous gratuits (concert Halloween, concert étudiants...), les concerts apéritifs, concerts familles et conférences. À noter que L'Orchestre symphonique et lyrique de l'Opéra National de Lorraine Nancy continuera à bénéficier d'une convention de résidence permanente à la Salle Poiriel.

La convention 2019/2021 avec le CCN Ballet permet de poursuivre le travail de création chorégraphique, associé à une volonté de partage et de médiation affirmée, portés par des artistes chorégraphes et les 26 danseurs permanents, se déclinant sous des formes variées et originales : performances, ateliers, installations, projections, conférences. **L'étude en cours pour la restructuration d'un bâtiment au service de ce fleuron de la création artistique nationale doit permettre de définir cette année le programme de travaux à développer et d'engager, en lien étroit avec le**

Ministère de la Culture et la Région Grand Est, le processus de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge des travaux.

### LE PLAN DE RELANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE 2021/2022

Afin de venir en soutien aux institutions labellisées du secteur de la création artistique fragilisées par cette crise sanitaire sans précédent, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a relayé auprès de l'Opéra National de Lorraine, du théâtre de la Manufacture et de l'Autre Canal, la politique volontariste de l'État en la matière à travers la mise en œuvre du plan de relance pour la Culture.

Dans ce cadre, un programme exceptionnel d'investissement favorisant à la fois une remise aux normes en termes artistiques, de sécurité et de transition écologique de ces 3 établissements a été défini.



## SOUTIEN À LA DIFFUSION CULTURELLE, À LA CRÉATION, À L'ÉMERGENCE CULTURELLE ET À LA PROFESSIONNALISATION

Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels du territoire, la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion sera également poursuivie, en lien avec le Centre de Ressources de la Vie Associative (maintien des subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poiriel, le Théâtre Mon désert, renouvellement des conventions). **Cette année encore plus de 130 associations et équipes artistiques qui seront accompagnées et soutenues dans le développement de leurs projets** dont évidemment le NJP, le festival international du film de Nancy, « l'événement photographique », les Nancyphonies.

**Afin d'accompagner au mieux les compagnies de spectacle vivant si durement touchées par la crise sanitaire, les dispositifs « ça répète à Nancy » et « ça joue à Nancy » seront amplifiés.**

Par ailleurs il convient de préciser ici que la salle Poiriel, lieu essentiel de croisement et de diffusion de nombre de ces acteurs, va faire l'objet des premières études pour améliorer l'accueil et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

**Les travaux de la Pépinière Culturelle et Créative « L'OCTROI Nancy », lieu d'accueil et d'accompagnement des acteurs culturels émergents, vont se concrétiser avec la livraison et l'inauguration des espaces au 1<sup>er</sup> semestre 2021.** L'association OK3, en charge de la gestion et de l'animation de ce site, accompagne depuis la fin d'année 2020 les premiers résidents en lien avec l'agence culturelle Grand Est qui est installé sur ce site pour apporter une aide à la professionnalisation des équipes artistiques installées sur la Métropole.



**“ La mise en œuvre des dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion sera poursuivie. ”**

## II.2 NANCY, VILLE DU PATRIMOINE VIVANT

Le volet culture de la feuille de route de la municipalité prévoit la consolidation des **établissements patrimoniaux de la ville avec le souci permanent d'être en résonance avec les savoir-faire d'aujourd'hui.**

### POUR LES MUSÉES DE LA VILLE

Ici aussi, nous conduisons notre action en misant sur un retour progressif à la normal au cours de l'année 2021.

Mais il est évident que le premier semestre 2021 est déjà très lourdement impacté par la crise sanitaire. Néanmoins une programmation des expositions sera articulée autour deux temps forts : un temps printanier et estival dédié à l'art vivant et un second temps, automnal, dédié à l'art ancien avec l'exposition Les Adam, la sculpture en héritage, exposition d'intérêt national, organisée en partenariat avec le musée du Louvre et le château de Lunéville. Du 1er avril au 13 juillet, Nancy-Musées valorisera ainsi les artistes émergents à travers l'exposition « Pour des jours meilleurs », qui présentera à la galerie Poirel le travail de jeunes diplômés de l'ENSAD (en partenariat avec cet établissement).

**Pour amplifier la place à l'art contemporain urbain,** la campagne de commandes artistiques sera poursuivie auprès d'artistes reconnus à l'échelle locale nationale ou internationale. Ce sont déjà plus de trente œuvres qui ponctuent le parcours urbain permettant une découverte artistique en complément des œuvres conservées dans les musées. Le projet de **Rencontres des cultures urbaines de Nancy, programmée à la fin du printemps va permettre d'amplifier cet engagement en s'articulant autour d'une offre pour le grand public** (alliant arts, sports, mode et art de vivre), d'interventions à l'adresse des professionnels, et de la création d'un centre de documentation et d'archives de l'art urbain.

Du 18 septembre 2021 au 9 janvier 2022 sera présentée l'exposition « **Les Adam - Clodion, une dynastie de sculpteurs au cœur de l'Europe** » au Musée des Beaux-Arts.

Ce sera l'occasion pour le musée Lorrain de présenter une grande exposition hors les murs en partenariat avec le musée du Louvre permettant de mettre en lumière les chefs d'œuvre produits par les sculpteurs Lorrains au 18<sup>ème</sup> siècle, grâce notamment, au mécénat des ducs de Lorraine.



De plus, les Réserves communes, qui servent d'exemple pour bon nombre de villes en France, seront dotées de matériel de stockage et d'outillage pour compléter leur équipement.

Fortes d'une pratique affirmée de grands événements fédérateurs, **la Ville de Nancy associée à de nombreux partenaires publics et privés, se prépare à célébrer le centenaire du mouvement de l'Art déco en 2025.** Après l'Art nouveau (1999, L'année de l'École de Nancy), les valeurs du 18<sup>ème</sup> siècle (Nancy 2005, le temps des Lumières) et la Renaissance en 2013, c'est

ainsi autour à l'Art Déco d'être célébré. L'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre du dossier de candidature pour rejoindre l'alliance internationale de l'Art Déco.

**Conduit par la Ville de Nancy,** en partenariat avec l'État, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Métropole du Grand Nancy et en lien avec la Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain, **le projet de rénovation du palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain** a pour ambition de transformer l'un des plus importants musées d'art et d'histoire

de France en un ensemble patrimonial de dimension internationale. Le projet de rénovation et d'extension revisité dès le début de mandat pour répondre au cadrage budgétaire du projet et pour s'inscrire dorénavant dans le cadre du plan de sauvegarde du patrimoine, se déploiera à compter de 2021, avec le lancement des études sur la réduction de l'emprise de l'extension en sous-sol et de la volumétrie du bâtiment dans le jardin et le lancement des appels d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Pendant la fermeture du Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée est préservé pour le public. La poursuite du plan de valorisation des collections hors les murs à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale sera également poursuivie.

Autre projet muséal majeur, la dernière phase de la rénovation de la Villa Majorelle sera engagée avec le lancement des études qui devront permettre une réalisation des travaux pour 2024 au moment où Grand Nancy Thermal devrait accueillir ses premiers usagers.

## ARCHIVES MUNICIPALES

Les Archives municipales consolideront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives qui constituent le patrimoine de demain et poursuivront les études pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy. Avec la fin des travaux d'entretien sur le bâtiment et notamment l'aménagement d'un espace dédié, les Archives municipales développeront ainsi des actions pour assurer des séances d'éducation artistique et culturelle avec la mise en place d'ateliers pédagogiques destinés aux scolaires. Enfin et dans la perspective de la saturation du bâtiment actuel à l'horizon 2028, les études préliminaires seront engagées pour esquisser les contours d'un futur équipement en lien notamment avec la Métropole du Grand Nancy.



## II.3 NANCY, VILLE DES DROITS CULTURELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE

Les bibliothèques de Nancy perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité dont la dissémination dans la ville sera amplifiée notamment avec le service Kraft. Ce service vise à porter une attention particulière aux zones mal couvertes par nos quatre établissements et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville en offrant la possibilité à chaque habitant d'emprunter « dans son pâté de maison », idéalement à moins de 10 minutes à pied de son domicile : dans les 4 bibliothèques de Nancy et la Médiathèque de Saint Max (appartenant au réseau Colibris, et intéressée par la démarche), dans les comptoirs de retrait chez des commerçants ou dans d'autres structures (centres sociaux, mairies de quartier, épiceries solidaires, MJC...), par la tournée d'un véhicule, le « Krafrtruck » dans des parcs et emplacements passants des quartiers identifiés.

**“ Il est essentiel d'être présent dans les quartiers ”**



Dans le cadre du label du Ministère de la Culture « bibliothèque numérique de référence », les bibliothèques de Nancy continuent de développer le numérique avec les sites Limédia dont « Galerie » dédié à la valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques du sillon lorrain et « kiosque » dédié à la presse ancienne. Cette transition numérique s'intensifiera également dans les murs de la médiathèque de la Manufacture pour les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages avec la mise en œuvre du projet de BNR2 pour la période 2020-2023. Pour accompagner cette évolution, seront mises en place des actions de sensibilisation-formation pour les personnes non habituées au numérique et un grand programme d'éducation au média et à l'image

est engagé se déclinant en actions de médiation (scolaires, de groupes) et en programmation événementielle afin de mieux connaître les médias et leur fonctionnement, de développer l'esprit critique et de maîtriser les enjeux des réseaux sociaux notamment pour la protection des données personnelles.

### UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE SUR LE PLATEAU DE HAYE

La Médiathèque du plateau de Haye se développe actuellement sur 350m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée du Cèdre bleu, propriété de l'Office Municipal de l'Habitat du Grand Nancy. Cet immeuble doit être entièrement vidé pour

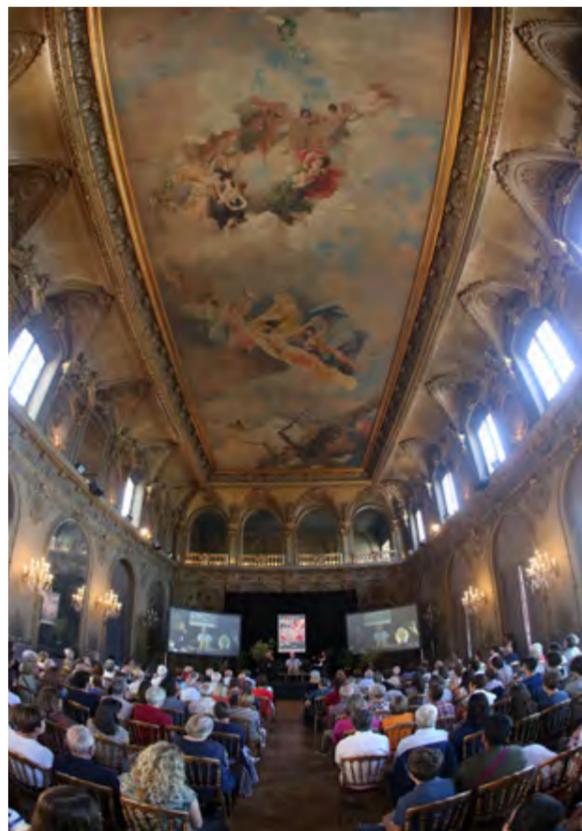
permettre à l'OMH d'engager sa démolition partielle puis sa réhabilitation. C'est pourquoi dès 2021, la structure sera relocalisée temporairement sur le quartier. Des études seront lancées en parallèle pour une implantation définitive dans le quartier. Cette nouvelle Médiathèque, lieu de croisement des générations, sera un centre local d'information accessible à tous, lieu d'apprentissage, d'ouverture à la culture, de sociabilité et d'inclusion.

### QUARTIERS EN FÊTES

Engagement fort du mandat destiné à consolider construction d'une programmation culturelle participative sur un

quartier de la ville. Pour que la politique culturelle soit effectivement au service de toute la population, il est essentiel d'être présent dans les quartiers. L'année 2021 permettra de définir les objectifs et les conditions de réussite en y associant les habitants en lien avec les conseils de quartiers. La 1<sup>ère</sup> édition aura lieu en 2022.

De même, les actions et la programmation à destination des jeunes sont un des axes prioritaires de la feuille de route Culture de ce mandat qui s'est traduit dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par l'instauration de la gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans et les étudiants dans les musées et bibliothèques de la Ville de Nancy. Ainsi l'éducation artistique et culturelle pendant ou hors temps scolaire, sera plus que jamais une priorité de l'année 2021 avec notamment le développement du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle signé avec les ministères de la culture et de l'Éducation nationale avec la mise en œuvre de résidences artistiques dans les écoles et le renforcement des actions d'éducation à l'image en complément des actions de médiation déployées par les structures culturelles du territoire. Cette dynamique s'accompagnera d'un premier renforcement de la programmation jeune public notamment au Théâtre de la Manufacture et pendant l'édition 2021 du NJP.



## II.4 NANCY, VILLE CULTURELLE ATTRACTIVE

Animations festives et culturelles printanières et estivales, les temps forts qui ponctuent l'année font la notoriété de Nancy. **C'est ainsi qu'il est envisagé de redéployer et consolider la programmation des animations culturelles et festives sur l'ensemble de l'année civile, en portant une attention particulière visant à consolider la programmation des animations pendant la période printanière et estivale avec une mise en œuvre dès l'été 2021.**

Au-delà de la programmation, des actions de médiation pour enfants, adultes, familles et/ou seniors seront développées.

**Le spectacle de son et lumière « Rendez-vous place Stanislas »** estival sera bien sûr reconduit en 2021. Dans le cadre de la rédaction du nouveau cahier des charges, une instance de réflexion sera mise en place afin de travailler à la définition de ce projet.

**L'amplification des Fêtes de la Saint-Nicolas** se poursuivra avec un

élargissement dans toute la ville des projets participatifs réunissant enfants et adultes. La programmation art de la rue orienté jeune public, la multiplication des villages de Saint Nicolas permettant au public de partager des instants de fêtes et pour les plus grands de revivre des moments de leur enfance, seront confortés.

**Le Livre sur la Place**, premier salon littéraire de la rentrée, poursuivra son travail et son rayonnement en lien avec les libraires de Nancy et ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt. Événement majeur pour la ville et rendez-vous incontournable de l'actualité littéraire, la ville de Nancy souhaite lui donner progressivement une envergure européenne. Le concours la « Nouvelle de la Classe », qui voit la classe lauréate reçue à l'Académie Française, sera poursuivi.

**Nancy, capitale de la culture 2024.** Au vu de son engagement dans le domaine de la culture et du nombre d'acteurs associatifs et institutionnels sur son

sol et de son patrimoine remarquable, la ville de Nancy souhaite s'engager dans la course à ce label de « Capitale française de la culture » qui distingue tous les 2 ans le projet culturel innovant d'une commune. Associés à la démarche, les nancéiens et les acteurs du territoire seront appelés à jouer un rôle clé dans cette candidature. A ce titre, les premiers ateliers de réflexion autour de ce projet seront mis en place dès 2021.

“

**L'amplification des fêtes de la Saint-Nicolas se poursuivra dans toute la ville.**

## II.5 NANCY, VILLE ÉDUCATIVE DE LA PETITE ENFANCE AU JEUNE ADULTE

La vie des enfants nancéiens et de leurs parents est bousculée par la crise. Des fragilités ont vu le jour ou grandi : fracture numérique, difficultés d'apprentissage à distance... Le défi pour la ville n'est pas seulement de penser l'éducation en terme d'aménagement du territoire mais de créer toutes les passerelles permettant d'agir plus efficacement pour l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes. Faire raisonner nos actions en direction

de l'éducation, de la petite enfance, de la culture, de l'environnement, du sport, de l'éducation populaire... doivent permettre à la fois d'apporter des réponses globales aux besoins des jeunes générations mais aussi de favoriser l'installation des familles à Nancy, dans tous ses quartiers. La qualité d'une politique éducative et de jeunesse constitue un facteur important de l'attractivité d'une ville et il convient dès 2021 d'y porter une attention toute particulière.



### L'ÉDUCATION

**La question du patrimoine scolaire est centrale dans un contexte de transition écologique, d'exigence d'accessibilité et de confort pour accompagner toujours mieux les apprentissages des élèves. Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mènera en 2021 et pour la durée du mandat, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles.** Ce plan « Écoles d'avenir » visant à définir, en lien avec la communauté éducative dans son ensemble, un programme d'amélioration des établissements, de la qualité de leurs équipements, de leur relation avec le quartier, en lien évidemment avec les enjeux incontournables de

mixité sociale et ceux de la transition écologique. Des rénovations importantes seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires dans le cadre d'un programme qui concernera un grand nombre d'établissements scolaires. Cet effort exceptionnel, orienté par les enjeux de la transition écologique, portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries...) et de la végétalisation de cours d'écoles mais aussi sur l'entretien des locaux : rénovation des salles de classe, des sanitaires, de restaurants scolaires.

En termes d'aménagement, la ludothèque Saint Nicolas, espace gratuit, intergénérationnel, ludique

et pédagogique, a ouvert ses portes en octobre 2019 au centre commercial Saint Sébastien. Après plus d'un an d'expérimentation, il apparaît aujourd'hui que la localisation actuelle de cette structure n'est pas adaptée au développement des actions favorisant le lien social entre les publics. L'année **2021 sera l'occasion de travailler à la rédaction du cahier des charges pour la relocalisation de ce lieu.**

#### Garantir l'accès à des loisirs de qualité à tous les âges :

Dans l'objectif d'offrir aux enfants un temps éducatif de qualité, dès 2021, 5 premières écoles de la ville passeront d'une simple garderie lors de la pause méridienne à un accueil de loisirs. Des activités adaptées avant et après la restauration scolaire leur seront proposées. Par ailleurs, la formation continue des animateurs périscolaires sera renforcée avec notamment une formation spécifique sur l'égalité fille/garçon. D'autre part, afin de mieux répondre aux besoins de loisirs des adolescents de la ville, Nancy ouvrira dès l'été 2021 un centre de loisirs spécifiquement destiné aux jeunes de 12 à 17 ans. Des activités adaptées et un programme co-construit seront proposés. Enfin, pour permettre l'accès des familles les plus en difficultés, une tarification plus favorable s'applique désormais avec un coût de 50 centimes pour la journée complète durant les vacances pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 250.

**En 2021, la Ville de Nancy poursuivra également la mise en œuvre des engagements de son Projet Éducatif Territorial**

reconduit pour la période 2018-2021. L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire. Un nouvel objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique a été intégré au projet éducatif et de nouvelles actions seront menées notamment pour la restauration scolaire, mais aussi pour la mise aux normes des bâtiments scolaires. La ville de Nancy travaillera également à la consolidation des politiques de soutien et à sa déclinaison opérationnelle avec l'ensemble de la communauté éducative.

#### Une nouvelle convention avec la CAF de Meurthe et Moselle CTG (Convention Globale Territoriale) va être finalisée à l'automne :

Nancy conduit depuis de nombreuses années une politique en direction des familles et des jeunes nancéiens à la fois ambitieuse et de qualité. Les piliers de cette politique sociale engagée demeurent d'une part l'accueil des enfants en bas âge au sein des établissements Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale dont la qualité est reconnue par tous, et d'autre part, l'offre de services sans cesse renouvelée et très complète à destination du jeune public de 4 à 17 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle accompagne le développement de cette



politique volontariste par un soutien financier conséquent, formalisé par le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Ville de Nancy. Celui-ci étant amené à disparaître suite au déploiement de la Convention Globale Territoriale, l'élaboration des contenus se fera en 2021 pour une mise en œuvre progressive à compter du premier trimestre 2022. Cette convention permettra de poursuivre et d'optimiser la politique nancéienne en matière d'accueil des moins de 17 ans.

#### Le renouvellement du marché de restauration scolaire :

Le service de restauration scolaire, est aujourd'hui largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer.

Les efforts qualitatifs seront amplifiés par rapport au contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec en 2021, l'exigence de 20 % de produits bio servis dans les restaurants scolaires et la volonté de promouvoir les filières locales. En élaborant des partenariats solides avec des producteurs locaux, la

ville de Nancy contribue ainsi au développement et à la structuration de filières biologiques locales. L'année 2021 sera consacrée à l'analyse du nouveau cahier des charges (produits bio, local) pour un renouvellement du marché de restauration scolaire en septembre. En parallèle une étude est engagée pour envisager l'évolution du mode de gestion des restaurants scolaires, crèches...

**Plan de Déplacements des Établissements Scolaires (PDES).** La ville de Nancy dans le cadre de sa politique de déplacements doux, conduit une réflexion sur les cheminements scolaires en lien avec les parents d'élèves. En 2021 un diagnostic sera réalisé sur plusieurs sites volontaires. Une solution de covoiturage ou de copiétonnage, « c'ma bulle », va être expérimentée dès la prochaine rentrée, pour partager entre parents d'une même école, les trajets des enfants. Cette démarche permettra de sécuriser les abords des écoles et les cheminements piétons en diminuant le nombre de voitures aux entrées et sorties de classes, de protéger la santé et l'environnement, et d'inciter à une pratique d'activité physique quotidienne.

**Premiers renforcements des équipements numériques.** L'année 2021 se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles maternelles. Les dotations de classes numériques nomades et de vidéoprojecteurs interactifs se poursuivront, 150 000 euros y seront consacrés en 2021.

**L'enseignement des langues étrangères constitue également un enjeu fondamental.** La refondation de l'école renforce la volonté de voir les élèves élever leur niveau de connaissance, de compétence et de culture,

notamment grâce à la découverte d'une langue vivante et l'ouverture aux autres cultures dès le début de la scolarité. Engagée dans cette démarche depuis 2012 avec la création de classes en immersion bilingue anglais à l'École Jaurès, puis en 2016 avec des classes en immersion bilingue allemand à l'école Stanislas, la ville de Nancy accompagne le Rectorat de l'Académie pour le financement des mobilités des enseignants. 3 écoles supplémentaires pratiquent un apprentissage renforcé des langues (Montet, Placieux et Beauregard) tandis que les autres écoles enseignent une langue étrangère d'1h30 par semaine dès le CP.

## JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE

Dans le droit fil de son engagement en faveur de la « République des jeunes », la Ville de Nancy entend évidemment poursuivre son partenariat avec **les 7 Maisons des Jeunes et de la Culture de Nancy et l'Union locale** qui les fédère. À ce titre, elle travaillera au cours de l'année 2021 au renouvellement des conventions qui la lie aux MJC, au bénéfice d'une action socio-éducative diversifiée, adaptée aux besoins de chaque territoire et aux attentes d'un public varié. Ces



nouvelles conventions pluriannuelles entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. **Notre collectivité poursuivra également son soutien, par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet, aux plus de 50 associations œuvrant en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire.**

Ainsi, le partenariat avec les Centres sociaux et leurs associations d'utilisateurs, comme avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tel le Buisson Ardent, Asae Francas demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux



loisirs et à la culture. Le club Saint-Nicolas fera l'objet d'un accompagnement plus étroit, en lien avec la CAF, afin de lui permettre de créer davantage de liens avec les familles dans le cadre de dispositifs Parentalité REAAP et loisirs familiaux de proximité.

**Une œuvre créative et collective** en collaboration étroite avec la Ludothèque Saint Nicolas mobilisant notamment des seniors présentera des portraits de vie. La ville de Nancy exposera ces portraits accompagnés d'éléments textuels sur les parcours de vie des personnes représentées.

**Le Conseil Nancéen de la Jeunesse** sera renouvelé pour un 12<sup>ème</sup> mandat de 3 ans au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Ce sera l'occasion en lien avec

l'Assemblée Citoyenne et les associations de jeunesse et d'éducation populaire de redéfinir son rôle et son fonctionnement pour une mise en œuvre en 2022. En amont, les jeunes nancéens seront également amenés à émettre des propositions en matière de participation. Par ailleurs, en matière de soutien aux initiatives des jeunes, 2021 permettra le lancement du dispositif « Ma ville Mon Projet », destiné à soutenir, par le biais de bourses, les projets portés par les jeunes nancéens de 6 à 25 ans à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale. Les projets retenus devront s'inscrire dans les cinq finalités portées par le dispositif : l'engagement citoyen, l'engagement bénévole, les projets innovants, les projets

scolaires ou périscolaires, les projets professionnels.

**La ville de Nancy développera en 2021 une politique de soutien à l'engagement de la jeunesse en augmentant le nombre de contrats sur le dispositif du Service Civique.** Le service civique offre ainsi aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans, sans condition de diplôme, la possibilité de s'engager dans une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif « Service Civique » : Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement territorial, action humanitaire et intervention d'urgence. L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois,

de mobiliser les jeunes face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, mais également de leur proposer un cadre dans lequel ils pourront gagner en compétences. Des propositions de recrutement sont déjà identifiées au sein de plusieurs services de la collectivité, pour des missions comme : « Un projet sur « l'égalité filles/garçons », « La création de jardins pédagogiques dans les écoles », « La sensibilisation sur le gaspillage alimentaire », « Une médiation autour du portail familles ».... Plus d'une dizaine de jeunes en service civique seront ainsi accueillis en 2021 et une attention particulière va être portée à l'accueil de jeunes en situation de handicap qui représentent seulement 2 % des services civiques au niveau national.

## L'ENFANCE

Actuellement cette politique publique est intégrée dans le cadre des compétences élargies du CCAS mais appelée à rejoindre prochainement l'action publique municipale pour s'inscrire dans une dynamique globale notamment en lien avec la politique éducative et celle conduite en direction de la jeunesse.

La politique en direction de la petite enfance vise à répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie. Afin de répondre à la demande et proposer une offre diversifiée à destination des familles, le pôle Petite Enfance du CCAS assure la gestion de :

- 3 multi-accueils (David Abensour, Jeanine Bodson, Boudonville) - 245 places
- 3 crèches collectives (Clodion, Osiris, Wünschendorff) - 230 places
- 3 haltes-garderies (Clodion, René II, Tamaris) - 60 places
- 2 Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE : Escapade, La Baleine Bleue)

1 dispositif de garde à domicile « Arc en Ciel » permettant de compléter les autres modes d'accueil en offrant la possibilité de garde d'enfant pour des parents dont l'activité professionnelle en horaires décalés pose des difficultés.

- 1 Relais Assistants Maternels
- 1 Crèche Familiale - 100 places

À cette offre s'ajoute celle des 8 structures associatives, **ce qui représente en totalité 886 places en accueil collectif sur le territoire nancéien.**

**En 2021, l'action en direction de la petite enfance s'articulera autour des axes suivants :**

**Aides au fonctionnement et à l'investissement à destination de structures associatives :** Le CCAS soutient financièrement depuis plusieurs années les structures associatives en leur attribuant des subventions de fonctionnement et d'investissement. La participation financière du CCAS est fondée sur le principe d'un traitement égalitaire de prise en charge de chaque enfant nancéien. Pour la subvention de fonctionnement, les conventions prévoient une rémunération de 0,63 € par heure et par enfant nancéien. En raison de la crise sanitaire, le CCAS s'engage plus que jamais à soutenir ces structures, ainsi, le calcul de la participation financière de l'année 2021 sera réalisé en fonction des heures effectuées sur 2019 (et non sur les heures effectuées en 2020) pour ne pas les pénaliser. Soit un budget estimé pour 2021 à un peu plus de 250 000 €. Le CCAS de la Ville de Nancy soutient également les structures associatives Petite Enfance par l'attribution de subvention d'investissement.



### Développement d'un plan d'actions dans le cadre de la transition écologique dans l'ensemble des structures petite enfance :

en juin 2019, le Multi-accueil Jeanine Bodson a obtenu le label « écolo crèche ». Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité élargir la réflexion sur l'ensemble de ses structures Petite Enfance avec notamment l'utilisation des produits de nettoyage éco-labelisés, l'installation de potagers, le développement du nettoyage à la vapeur. Dans ce cadre, en 2021, les actions sensibilisation prévues seront nombreuses: mise en place d'un guide des bonnes pratiques regroupant les éco-gestes à réaliser au sein de la crèche, utilisation de savon neutre pour le change, renouvellement progressif des jeux/jouets ou encore utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique.

**Amélioration de la qualité de l'air intérieur :** afin de se conformer à la réglementation, il a été décidé la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention qui comprend notamment: l'utilisation de matériaux à teneur

**886 places en accueil collectif sur le territoire nancéien.**



réduite en COV (Composés Organiques Volatils) et des revêtements de sols ÉcoLabel européen lors des travaux de rénovation, l'achat de mobilier de norme « classe E1 » (faible teneur des matériaux en formaldéhyde), la poursuite de la mise en place du nettoyage à la vapeur, renouvellement progressif de la vaisselle en privilégiant la vaisselle en verre quand cela est possible.

De plus, à l'instar des écoles, des sondes seront mises à disposition au sein des structures petite enfance afin d'inciter à une bonne aération des locaux, et de mesurer les niveaux de pollution rencontrés. Ce sont des capteurs individuels qui analysent la teneur en CO2 et en COV des locaux et qui peuvent permettre aux professionnels de réagir aux teneurs trop fortes en CO2 par une aération plus fréquente (coût estimé à 3 500 €).

### Développement d'ateliers à destination des enfants et de leurs parents :

Des ateliers d'échanges et de sorties culturelles enfants-parents seront proposés en 2021 sur les quartiers du Plateau de Haye et Saint Nicolas (au sein des 2 LAEP). L'objectif étant de créer un espace convivial, de proximité et non stigmatisant, et de favoriser dans des temps de partage et d'échanges entre parents et enfants. Ces activités, ouvertes à toutes les familles Nancéiennes auront lieu chacune deux fois par mois, le jeudi matin à partir d'avril 2021.

### Des points relais sécurité à destination des enfants :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions à destination des familles, la Ville de Nancy et le CCAS ont lancé un nouveau dispositif novateur pour la prise en compte de la sécurité des plus jeunes : les Points Relais Sécurité.

Il s'agit d'un réseau de partenaires qui prête secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville. Les membres de ce dispositif s'engagent à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux sont identifiés par un visuel unique (autocollant) signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge. Cette action novatrice, une première en France, s'inscrit dans la continuité des actions initiées dans le cadre du réseau « Ville Amie des Enfants ». Commerces, institutions et associations sont sollicités pour s'inscrire dans cette démarche. À ce jour 85 partenaires ont déjà adhéré. Une campagne de communication sera prévue en 2021 pour inscrire le dispositif et l'information des familles dans le temps.

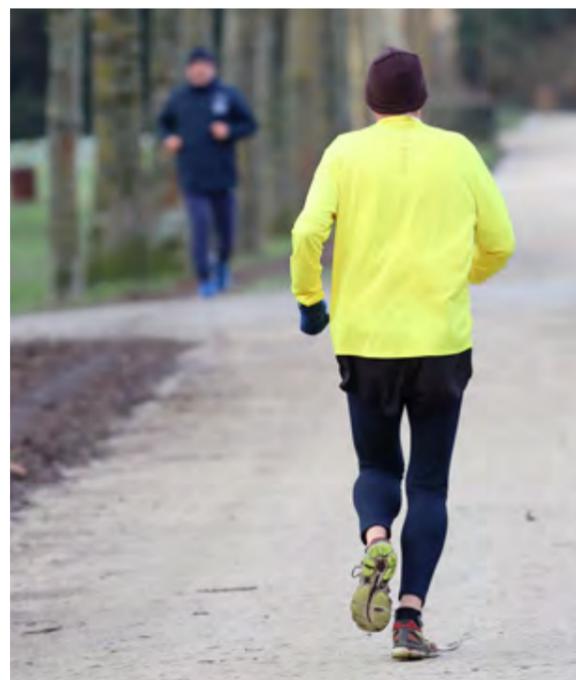


## VILLE AMIE DES ENFANTS

Le 18 mars 2003, la Ville de Nancy a été l'une des premières villes françaises à signer la charte "Ville Amie des Enfants" avec l'UNICEF et l'Association des Maires de France. Aujourd'hui, les collectivités partenaires forment un réseau de plus de 200 collectivités dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales, qui s'engagent à favoriser le bien-être et l'épanouissement des 0-18 ans et à faire vivre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie volontariste qui, de la petite enfance aux actions en faveur de la jeunesse, se décline dans différents secteurs, tant dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la citoyenneté que dans ceux du sport, de la culture ou des loisirs. **Dans ce contexte, la Ville de Nancy souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France et renouveler sa candidature au titre de « Ville Amie des Enfants » en 2021 avec l'élaboration des contenus de la nouvelle candidature de la ville et le dépôt du dossier.**

## II.6 NANCY, VILLE SPORTIVE

Dans le domaine du sport, l'ouverture des « États Généraux du Sport » en 2021 sera l'occasion de partager sur des thèmes tels que la contribution du sport dans la société pour générer des bénéfices financiers et sociaux, la manière de gouverner sainement le sport, l'importance de la mobilisation de beaucoup de secteurs de la société dans la promotion de l'activité physique, nourriront le débat et offriront là-aussi des espaces de coconstruction de la politique sportive nancéenne des prochaines années. L'exploitation des questionnaires déjà engagés, les idées débattues, les propositions reçues permettront de dégager les grands axes d'une politique sportive qui s'intéressera aux associations, au grand public, aux pratiquants, aux pratiques libres et non libres dans leurs usages, leurs ressentis, leurs propositions d'amélioration, leurs organisations, leurs financements. Deux conférences de gouvernance du mouvement sportif nancéen seront ainsi programmées au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et au 1<sup>er</sup> semestre 2022. La ville de Nancy poursuivra bien sûr son soutien au sport amateur par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades dont le budget 2021 prévoira un programme de d'amélioration et de rénovation des équipements. Rappelons ici que la ville compte pas moins de



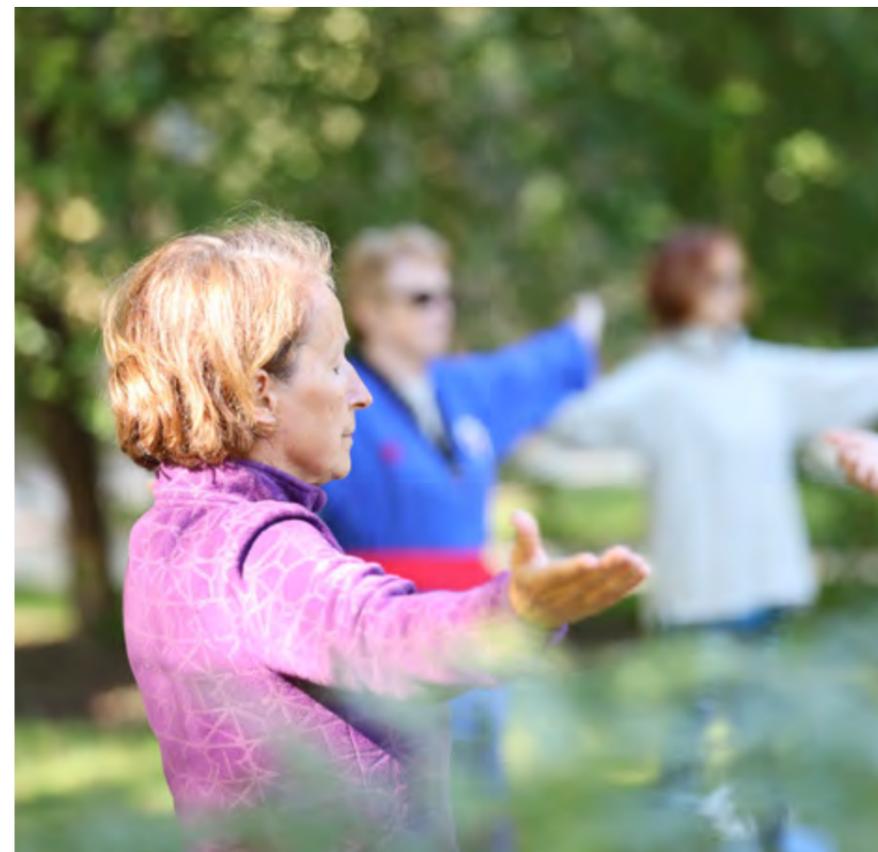
180 clubs sportifs, 32 000 licenciés pour 80 disciplines pratiquées. La ville accompagnera ces associations sportives qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy. En lien avec la Métropole du Grand Nancy, un débat sera conduit sur les modalités du soutien à apporter aux clubs sportifs de haut niveau dont l'activité est désormais comparable à une dynamique de professionnalisation.

**Sur le plan de l'animation sportive, la Ville de Nancy diversifie ainsi le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux.** Grâce à la convention liant la Ville à son CCAS, deux éducateurs territoriaux accompagnent deux heures par semaine, sur deux sites différents, les seniors participants aux activités sportives organisées en partenariat avec le CCAS. Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année 3 000 élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs, et des activités périscolaires sportives proposés sur les temps extra et périscolaires. Les éducateurs suivent actuellement une formation en matière de « sport santé » qui leur permettra d'intervenir au-delà du public scolaire et de s'inscrire dans la dynamique de sport santé que la Ville de Nancy souhaite accompagner en matière de prévention de la santé publique.

### ENFIN, NANCY, TERRE DE JEUX

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été se dérouleront en 2024 à Paris comme ville hôte. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a alors annoncé le

**« Chaque année, 3 000 élèves bénéficient de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux et participent à des stages sportifs. »**



«

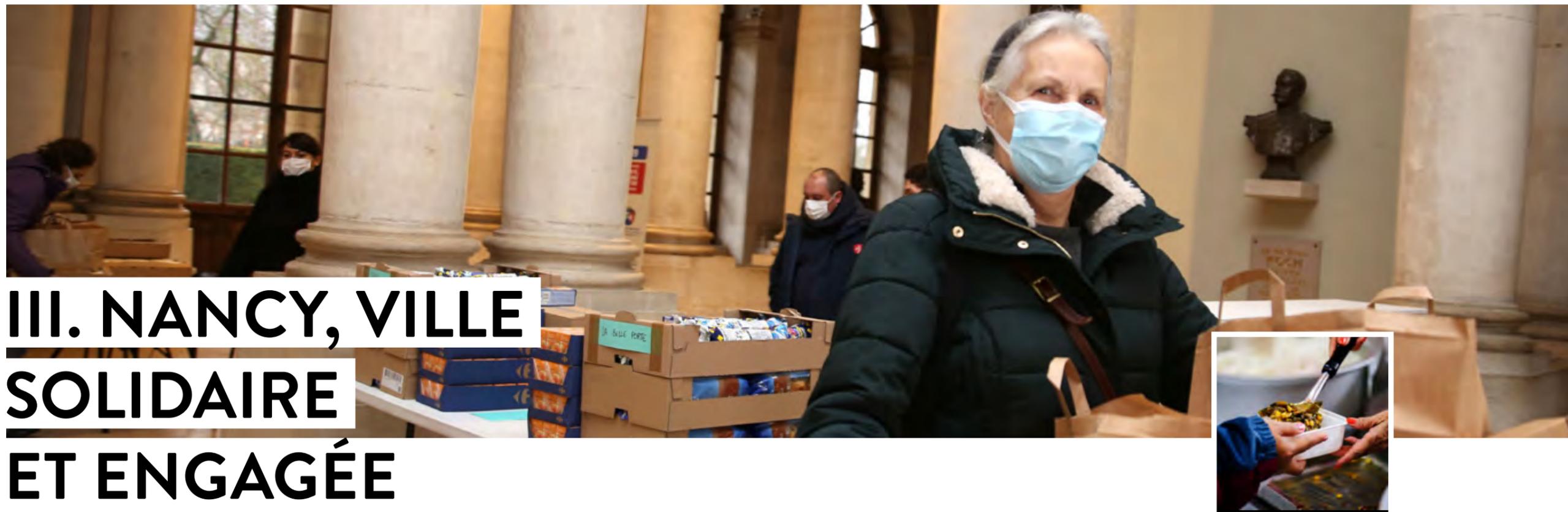
**La collectivité s'engage à obtenir le label « Terre de Jeux 2024 ».**

lancement du label « Terre de Jeux 2024 » pour engager tous les territoires de France autour de la dynamique de ces Jeux à travers une mobilisation et un engagement des collectivités territoriales. Dans ce cadre, les collectivités territoriales pourront bénéficier de ce label qui viendra récompenser chaque territoire engagé dans une démarche globale autour des Jeux sur la base d'engagements concrets obligatoires et optionnels qui porteront à la fois sur le déploiement des actions de « Paris 2024 » et sur le lancement de leurs propres initiatives. Nancy, reconnue comme une ville sportive au niveau national, veut inscrire son action dans cette démarche de promotion des valeurs du sport et de l'olympisme.

**La collectivité s'engage donc à mettre en place ou déployer des programmes d'actions liées au sport pour l'obtention du label en 2021 pour une labellisation des événements sportifs à compter du second semestre.**

Précisons ici puisque 80 % des associations soutenues par la ville agissent dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la citoyenneté, et de la culture, que le **Centre de Ressources de la Vie Associative**, guichet unique à destination des associations constitue une porte d'entrée unique utile qui assure le traitement de toutes les demandes associatives, qu'il s'agisse d'aides financières, matérielles ou pour toute démarche d'organisation d'une manifestation petite

ou grande dans des salles municipales ou sur le domaine public. Soucieuse de consolider ce partenariat précieux pour les nancéiens et d'en améliorer la qualité, la **Ville de Nancy engagera en 2021 un travail partenarial autour de la Charte des engagements réciproques.** De plus, si les conditions le permettent, le Centre de Ressources de la Vie Associative organisera la manifestation « Associations en Fête » le 19 septembre 2021 qui fédérera près de 200 associations au Parc de la Pépinière. Ce moment devra juger la dynamique associative du territoire et proposer les actions d'aide et d'accompagnement des structures à vitre l'après-crise sanitaire.



# III. NANCY, VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

La lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté constitue une priorité de mandat. Est-il utile de souligner ici combien le contexte nous y invite ?

Avec 45 % d'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire dont une proportion importante de jeunes ménages et d'étudiants, 800 000 emplois seraient d'ores et déjà possiblement supprimés en France, conduisant la Banque de France à estimer que le taux de chômage devrait dépasser les 11,5 % à la mi-2021, soit un niveau au-dessus des précédents records historiques, sans compter le million de personnes qui pourraient basculer sous le seuil de pauvreté dans

les prochains mois. De tels chiffres doivent inviter le gouvernement à remettre les politiques de solidarité dans le sillage progressif afin qu'elles redeviennent le ciment de la communauté nationale en renouant avec l'idée d'universalité et d'égalité.

**La solidarité doit ainsi devenir plus clairement un instrument d'investissement pour l'avenir.**



## III.1 NANCY, SOLIDAIRE AVEC LES HABITANTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ

La Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy entendent pleinement prendre part à ce défi, à la fois par un engagement au quotidien auprès de nos concitoyens et par le soutien à des projets innovants. Afin d'ajuster au mieux ses organisations et ses dispositifs aux nouveaux besoins des habitants, le CCAS de Nancy procédera en 2021 à une analyse des besoins sociaux. D'ores et déjà, le CCAS de Nancy contribue à la

définition et au déploiement des actions métropolitaines conventionnées avec l'État pour la lutte contre la pauvreté : développement de l'accès à une aide alimentaire de qualité en lien avec les producteurs locaux et une diversification des fournisseurs, accès aux droits numériques par la création de modules mobiles qui iront vers les publics empêchés et à l'insertion professionnelle en soutenant la vie quotidienne des personnes en reprise d'emploi. Une

redéfinition participative d'un tarif solidaire des transports métropolitain est également en cours, en lien avec les usagers identifiés en difficulté sociale.

“

**Le CCAS de Nancy contribue au déploiement des actions métropolitaines et de l'État dans la lutte contre la pauvreté.**

Par ailleurs, l'activité du CCAS s'articulera autour des priorités suivantes :

**- Renforcer les actions de communication pour maintenir le contact avec les citoyens nancéiens identifiés comme étant parmi les plus fragiles :** dans un souci d'adaptation des modalités de mise en œuvre des projets, la Ville de Nancy, par son CCAS, amplifiera ses liens avec les 1300 seniors nancéiens détenteurs de la carte Nancy Seniors ainsi qu'avec les adhérents des associations handicap qui militent sur le territoire du Grand Nancy.

**- De nouveaux services sont lancés dans le cadre de la démarche municipale Nancy Ville Amie des Aînés :** deux nouveaux vecteurs de communication, « Carte Nancy Seniors, gardons le contact » ont été créés pour informer les 1300 détenteurs de la Carte Nancy Seniors des dernières actualités et lutter contre l'isolement social. 556 personnes, soit 488 ménages, bénéficieront régulièrement de contacts téléphoniques. 674 personnes connectées, soit 558 ménages, recevront l'Infolettre numérique « Carte Nancy Seniors, gardons le contact ».

**- Un programme d'animations sur le thème du bien-être et de la santé** est proposé en visioconférences depuis le 26 janvier et jusqu'au 20 mai 2021. En partenariat avec la mutuelle Novamut, deux ateliers hebdomadaires et deux conférences

apporteront du bien-être, de la détente et des conseils sur la nutrition. Avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, deux conférences sensibiliseront les seniors sur les atouts du Dossier Médical Partagé.

**- En matière de lutte contre la pauvreté :** concernant les personnes sans-abris, en rejet des organisations actuelles proposées, un « **village insertion** » basé sur une coconstruction participative avec ses futurs résidents sera défini, élaboré et mis en place en lien avec la Métropole du Grand Nancy, l'État et l'ARS. Il aura pour objectif de proposer aux grands marginaux, un espace quotidien adapté et stabilisant qui leur permettra de s'autoriser à réenvisager leur projet de vie. De plus, la Ville de Nancy contribue à la définition et à la mise en place opérationnelle d'actions métropolitaines intégrées au Plan national de lutte contre la pauvreté. Cette contribution s'incarne notamment par :

**- Le soutien à l'insertion professionnelle** en facilitant les modalités de garde des enfants, expérimenté jusqu'à présent dans quelques communes, sera élargi au territoire de vie métropolitain.

**- Une aide alimentaire de qualité élaborée avec les producteurs locaux** sera déployée auprès de tous les habitants ainsi qu'un développement de ressources et d'outils adaptés aux publics éloignés, pour leur accès aux droits numériques.

## “ La carte Nancy Seniors compte plus de 1300 adhérents.”



### Co-construire le projet de création de la Maison des Femmes victimes de violence de Nancy en partenariat tous les acteurs locaux impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes :

La ville de Nancy a engagé dès septembre 2020 une politique volontariste pour lutter avec force et détermination contre toutes les formes de violence s'exerçant à l'encontre des femmes. Elle souhaite inaugurer, en 2024, une maison d'accueil pour toutes les femmes rencontrant des situations de violences dans l'espace public ou privé ainsi que pour leurs enfants.

Les enjeux identifiés au lancement du projet :

- Complémentarité de ce nouvel outil, sur le territoire nancéien, au sein d'un réseau déjà riche et établi ;
- Conception collective du projet en intégrant les citoyennes comme parties prenantes de la démarche ;
- Pérennité de l'outil au service des femmes en trouvant la gouvernance adaptée au territoire ;
- Prise en compte de tous les types de violences faites aux femmes.

Les deux premières années seront dédiées à la concertation sur ce projet. Une méthode innovante et participative sera proposée à cet effet en coconstruction avec des citoyennes.

Le projet nancéien prévoit notamment :

- Animer les groupes issus des parties prenantes par une méthode collaborative et créative ;
- Mettre en place des actions de prévention sur les violences faites aux femmes en direction des agents de la collectivité tout au long du projet ;
- Mettre en œuvre un plan de communication au service de cette démarche ;
- Évaluer le respect de la méthode participative menée tout au long du projet et également les résultats de la première année pour une éventuelle réadaptation des services proposés au sein de la Maison des Femmes.

En lien avec les partenaires locaux qui œuvrent déjà à la lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire, un comité de pilotage va être mis en place dès 2021 permettant la définition du programme pour une livraison prévue au second semestre 2023.

## III.2 UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SENIORS

Pour la population senior et les professionnels du secteur médico-social, la crise sanitaire aura profondément marqué l'année 2020 et marquera sans nul doute encore fortement l'année 2021. Elle aura permis aux services de travailler ensemble, d'assurer une coordination de premier niveau et un accompagnement de proximité pour de nombreux seniors et leurs aidants. À travers l'ouverture de plateformes téléphoniques, proposées par différents pôles et, en concertation, l'ouverture du service de livraison de repas aux personnes isolées Covid-19, la réactivité et la fluidité des services ont

permis de répondre au mieux aux attentes des plus fragiles et à composer avec eux un lien social resserré. Pour les plus fragiles, résidant en établissement, les mesures nationales ont fait l'objet de protocoles stricts assurant aux résidents un accompagnement de qualité et un environnement protecteur. L'année 2020 a consisté à tester (dès avril) et protéger en évitant les ruptures, en contenant l'isolement. Ce contexte a ainsi gelé des chantiers programmés et l'année 2021 reprendra les chantiers et dossiers laissés en attente, si le contexte le permet.

Il s'agit des **travaux en résidences autonomie** : la rénovation complète des salles de bain des 43 appartements à Donop, la création de 6 appartements entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la Résidences Boudonville, Chevardé, le développement d'appartements « nouvelle génération » visant à une meilleure praticité au sein des résidences Mouilleron et Pichon, l'installation du WIFI dans tous les bâtiments pour garantir l'e-inclusion des personnes âgées.

## “ L'année 2020 a consisté à tester et protéger en évitant les ruptures, en contenant l'isolement.”

**66** **L'Ehpad « Notre Maison » a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée.**



Les premiers bâtiments seront équipés en 2021. Les cinq résidences autonomie proposeront, en 2021, diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie : la promotion de l'activité physique comme déterminante de santé, un catalogue d'activités autour du bien-être et de l'estime de soi, une démarche visant l'inclusion numérique des seniors (ateliers de sensibilisation à l'utilisation des tablettes, jeux interactifs...)

**Soutien financier aux EHPAD nancéiens :** dans le cadre de la politique d'accompagnement des seniors nancéiens, le CCAS participe au fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à but non lucratif, afin de les aider à organiser des prestations d'activités musicales et de transport collectif au bénéfice de leurs résidents. Le montant de cette participation est de 33 025 euros. Les subventions établies en fonction du nombre de lits sont versées aux établissements suivants : EHPAD Bénichou - EHPAD Saint Joseph - EHPAD Saint Rémy - EHPAD et Unité de Soins de Longue Durée Saint Charles et Unité de Soins de Longue Durée Stanislas.

**Les recettes des redevances en résidence autonomie :** si les entrées en résidence autonomie ont été poursuivies en 2020 malgré les confinements, les visites ont été suspendues sur une majeure partie de l'année. Il en résulte une liste d'attente moins importante qu'à la normale. Comme évoqué précédemment, les rénovations d'appartements ont en parallèle été retardées. Ces phénomènes pourraient générer une baisse des entrées en 2021 qui se traduirait par une baisse des recettes.

**L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Ehpad) « Notre Maison »** a une capacité de 152 lits dont 28 places en Unité de Vie Protégée. L'établissement a également 3 chambres « couples ». La préparation budgétaire 2021 s'effectue dans un contexte très particulier et les incertitudes quant au fonctionnement 2021 sont encore nombreuses et elles auront bien sûr des répercussions sur les recettes comme sur les dépenses 2021. Ces dernières sont notamment marquées par des dépenses de personnel plus importantes pour faire face aux nouvelles activités : bio nettoyage renforcé, accueil des visites... Les dotations des autorités de tutelle devraient couvrir les pertes et les surcoûts mais la prévision budgétaire reste à ce jour compliquée.



### III.3 INCLUSION ET HANDICAP

**Soutenir l'approche centrée usagers dans les projets avec la contribution active du réseau nancéen des testeurs de l'accessibilité :** la participation des citoyens permet de mieux orienter les solutions et d'identifier, au plus tôt, les conditions de succès des projets. Le défi 2021 consistera à intégrer des groupes de testeurs dans les étapes de conception des actions qui concernent tous les publics éloignés des services ou dits « empêchés », en situation de handicap, de fragilité psycho sociale, d'illettrisme, etc. Les méthodes d'animation du réseau des testeurs nancéiens seront bien sûr aménagées

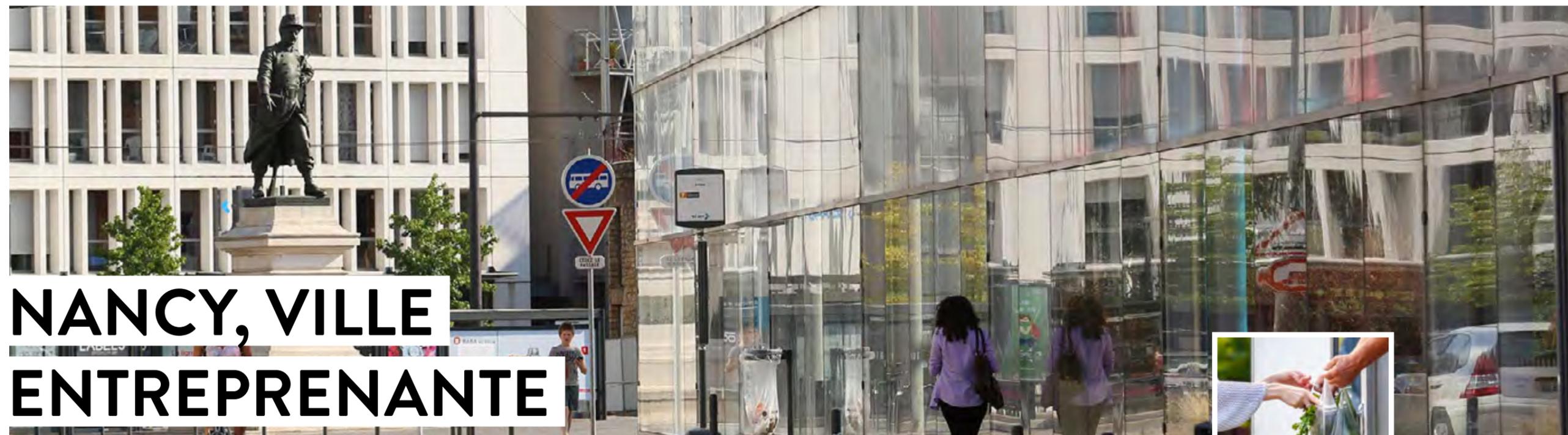
pour respecter les consignes liées la crise sanitaire.

Pour 2021, le réseau nancéen des testeurs de l'accessibilité sera mobilisé par la Métropole sur le choix d'un tarif solidaire et sur le test d'un document de communication « Être aidé » présentant les services existants. Le conseil régional Grand Est a également pris contact pour organiser un test des manuels scolaires numériques des lycées. L'année 2021 permettra également de reprendre les tests avec des personnes ayant une déficience visuelle pour les aménagements de la Villa Majorelle.

#### FAVORISER L'ACCÈS AU VOTE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, il s'agit de nouer un partenariat actif avec le réseau HANDEO (Observatoire national des aides humaines, labels et certification de service Cap'Handéo). En effet, la loi du 11 février 2005 reconnaît pleinement la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Le principe fondamental est de leur

permettre d'être des acteurs de leur vie, dans une société qui se veut fraternelle et qui donne les mêmes droits à tous. Comme le stipule la convention relative aux droits des personnes handicapées, il s'agit de « faire en sorte qu'elles puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres... » Pour aller au-delà de l'accessibilité de ses bureaux de vote, la Ville de Nancy en partenariat avec HANDEO pourra leur faciliter les pratiques de vote de ses concitoyens handicapés. Cela consistera à mettre en œuvre des actions concrètes de sensibilisation pour favoriser la compréhension du droit de vote, de ses procédures, des programmes des candidats, des modalités de désignation, etc. Il convenait également de développer un plan de mobilité piéton pour les personnes peu mobiles : le « **Plan Banc** ». À cet effet, la Ville de Nancy va développer un service de proximité pour les habitants et entrepris avec les habitants eux mêmes, ainsi la commission Bances s'attachera à développer les parcours de marche adaptés à tous, avec l'appui technique de l'Office Nancéen des Personnes Âgées, association engagée pour le bien-être des seniors.



# NANCY, VILLE ENTREPRENANTE ET EXPÉRIMENTALE

## IV.1 NANCY ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DES COMMERCES



La crise sanitaire impacte ici encore durement, depuis mars 2020, les acteurs économiques dont l'activité s'est souvent vue notablement réduite, voire arrêtée (confinements, couvre-feu, baisse de fréquentation liée aux contraintes sanitaires, recul du tourisme,...). Pour accompagner ses acteurs économiques et maintenir au mieux l'activité du territoire, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy ont déployé nombre de mesures, en parallèle des aides nationales et régionales. Afin de soutenir la consommation au sein des commerces locaux, la ville a conduit et/ou soutenu les initiatives suivantes :

- **Une plateforme e-commerce « Achetez Grand Nancy »** a été mise en ligne le 4 juin 2020 pour permettre aux commerces locaux de bénéficier d'une vitrine internet et dénombre en janvier 2021 : 400 commerces inscrits et 9 000 produits référencés. La Métropole du Grand Nancy a notamment :
  - développé la plateforme ;
  - offert un accompagnement individuel aux commerçants pour développer votre e-boutique ;
  - proposé plusieurs choix de livraison aux clients des commerçants ;
  - pris en charge les frais de livraison pendant la période du confinement.
- **Un dispositif « Bons d'achat bonifiés »** a été mis en place dès le mois d'août 2020 pour favoriser le pouvoir d'achat des Nanciens et inciter à la consommation dans les commerces de la ville. Plus de 360 000 € ont ainsi pu être injectés dans le commerce nancien.
- **Afin de faciliter l'activité des restaurateurs et des cafetiers , un plan d'extension des terrasses** a été proposé dès le premier déconfinement et jusqu'à la fin de l'année 2020.

### Afin d'améliorer l'accès au centre-ville pour favoriser la consommation locale :

- Dès le mois de novembre 2020, les places de livraison servent de places d'arrêt pour une durée de 30 minutes maximum de 12h à 19h (notamment en vue de faciliter l'activité de click&collect).
- La Métropole du Grand Nancy applique depuis le 6 décembre 2020 la gratuité des transports en commun tous les week-ends.
- Les chèques parkings à 1 € continueront à être distribués par les commerçants partenaires du dispositif.

### Afin de réduire les charges des commerçants, la Ville de Nancy a procédé à diverses mesures :

- exonération temporaire des redevances du domaine public et des charges des marchés durant les périodes de confinement et/ou de fermeture administrative ;
- exonération totale pour l'année 2020 des droits d'enseignes et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;
- exonération de loyers accordée aux établissements hébergés par la Ville et ayant subi des fermetures administratives ;
- exonération complète des droits de terrasses et étalages pour l'année 2020.



**Afin de soutenir l'activité économique, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Métropole du Grand Nancy a mis en œuvre :**

- un abondement au fonds Résistance mis en œuvre par la Région Grand Est ;
- un dispositif de soutien au paiement des loyers commerciaux ;
- un dégrèvement des cotisations foncières des entreprises (CFE) pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et les entreprises de secteurs connexes ;
- une exonération de loyers pour les entreprises hébergées par la Métropole ;
- un plan de relance par le local.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, la Ville de Nancy continuera de prendre en 2021 toutes les dispositions nécessaires pour soutenir les acteurs économiques et les commerçants nancéiens.

## IV.2 CONSOLIDER LE DIALOGUE ET STRUCTURER LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS, RÉSEAUX ET PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DE LA VILLE

**Le dialogue avec les acteurs, réseaux et partenaires économiques est là encore essentiel pour permettre une coconstruction du développement, de l'innovation et de l'attractivité économique du territoire nancéien.**

Ces échanges avec la sphère économique sont d'autant plus nécessaires dans le contexte économique inhérent à la crise sanitaire que traverse la France et le monde entier, tant pour accompagner les acteurs face aux difficultés liées à la perte

d'activité que pour favoriser la relance économique. À cette fin : **Les échanges et entretiens** individuels avec les entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales,... liés aux demandes d'aide et d'orientation, seront complétés par différents temps de rencontres et de travaux collectifs, constitués dès 2021 :

**- des États Généraux du Commerce à Nancy,** qui, dans un format de conférence annuelle, doivent permettre des réflexions

communes entre collectivités, associations de commerçants, réseau ATP, bailleurs, branches professionnelles,... **- des Rendez-vous avec les acteurs économiques** seront instaurés, permettant, autour d'un dîner débat annuel, de partager les perspectives stratégiques métropolitaines, régionales, nationales et internationales.

**Une Instance commerce / artisanat** sera mise en place réunissant trimestriellement l'ensemble des acteurs (associations de commerçants, consulaires, fédérations professionnelles, ATP, UC2P, Nancy Défi, Scalen,...) afin de traiter ensemble les questions de vacance commerciale, de nouveaux projets et de relance économique au sortir de la crise sanitaire. Des rendez-vous bi-mensuels sont aussi organisés entre la Ville, l'UMIH, les Vitrines de Nancy et l'U2P.



## IV.3 UNE STRATÉGIE URBANISTIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

**La structuration de la relation avec les associations de commerçants sera consolidée** permettant de soutenir par voie de conventions, des programmes d'animations et d'améliorer le maillage infra-communal de l'événement commercial. En complément de ce dialogue renforcé, l'attractivité d'un territoire, notamment commercial, repose aussi sur une double dynamique : l'offre urbaine et immobilière et l'offre commerciale et d'animation.

L'attractivité repose en effet sur l'image d'une ville accueillante, accessible, au cadre agréable, tant pour les clients que pour les porteurs de projets. Pour y parvenir, **la Ville de Nancy portera la lutte contre la vacance commerciale, l'amélioration de l'esthétique de la ville et l'accueil des porteurs de projets.** Dans le cadre des États Généraux du Commerce à Nancy, il conviendra de développer les échanges sous l'angle du développement commercial en intégrant les acteurs de l'immobilier commercial et favoriser ainsi les réflexions et les actions sur l'évolution de la nature et du cadre urbain des commerces.

**Afin de lutter contre la vacance et favoriser**

**l'attractivité et la fréquentation du centre-ville, la Société d'Économie Mixte Nancy DÉFI poursuivra son activité d'acquisition / restructuration de biens immobiliers complexes pour faciliter leur remise sur le marché.** L'immeuble Vaxelaire acquis en décembre 2020 sera en phase de travaux en 2021. Également, les travaux de désamiantage et de réaménagement des étages de l'immeuble situé au 19 rue Héré seront initiés en 2021. La SEM Nancy DEFI sera également très vigilante à l'évolution de la vacance suite à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité commerciale. Dans une volonté d'innovation et d'anticipation de l'évolution du commerce urbain, la Ville facilitera

notamment le déploiement de nouveaux modèles de commerce et renforcera la prospection commerciale, en lien avec les études de potentiels et d'identité des différents secteurs commerçants intégrées dans le programme partenarial avec l'agence SCALEN.

**Dans une logique de marketing territorial, la Ville de Nancy contribuera, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy mais aussi de Destination Nancy, SCALEN et la CCI, à la constitution d'un événement annuel dédié au commerce** de type Salon de l'Entrepreneuriat, du développement commercial et de l'innovation en matière de commerce.

Par ailleurs, la Ville de Nancy confirmera, en 2021, sa présence sur les salons de l'immobilier commercial et proposera des supports de communication harmonisés (plaquettes, vitrophanies et communication sur les nouvelles implantations) en lien avec le service communication et intégrés à la stratégie métropolitaine.

**Suite à l'adoption de l'instauration de la taxe sur les friches commerciales, par le Conseil Municipal de septembre 2020, l'année 2021 verra se tenir la première campagne d'imposition et la préparation de la campagne 2022.**

Il est aujourd'hui difficile de mesurer avec précision les recettes de cette taxe nouvellement instaurée étant entendu par ailleurs que son objet est d'abord incitatif. En parallèle, un dialogue avec les bailleurs et les commercialisateurs sera renforcé pour trouver ensemble des solutions au service de l'attractivité, de l'image et de la qualité du cadre de vie de la ville et de son centre-ville commercial. Le travail d'identification des biens vacants susceptibles d'être taxés permettra également à la Ville de Nancy d'accentuer le suivi et la mise en relation entre propriétaires et porteurs de projets.

La consultation des acteurs économiques et l'intégration de leurs usages doivent être anticipées dans le cadre des grands chantiers tel que la piétonisation. Au-delà de l'accompagnement des commerçants durant les phases de travaux, les questions d'accessibilité, de logistique urbaine et de gestion du dernier kilomètre pour le cœur de ville doivent intégrer les réflexions sur l'évolution du commerce et des comportements à la consommation.



## IV.4 UNE POLITIQUE D'ANIMATION CONSOLIDÉE ET LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE

**La dynamique commerciale repose également sur la qualité et la diversité de l'offre faite aux clients et visiteurs de Nancy.** Pour ce faire, Nancy souhaite porter et accompagner le développement d'actions, favorisant un cadre de vie animé et convivial sur tout le territoire, et un commerce innovant et humain. La Ville de Nancy développe des animations commerciales en centre-ville (programme annuel d'animations pour le marché central, marché des Métiers d'art, Fête de la gastronomie, Campagn'art, Brocante gourmande...). Il s'agira de renforcer le programme d'animations en l'étendant à l'ensemble de son territoire et notamment dans les quartiers et espaces publics commerçants, en lien avec les associations de commerçants et les acteurs du marketing territorial. D'autre part, il sera nécessaire d'insérer davantage les acteurs du commerce dans les grands événements existants (Livre sur la Place, NJP, événements sportifs etc.)

**« Instauration de la taxe sur les friches commerciales. »**



Patrimoine de nos régions, les métiers d'art contribuent au dynamisme local. Si jusqu'ici, ces derniers ont été accompagnés, notamment dans le soutien à leurs manifestations, sans vraiment d'interaction entre Ville, Métropole et Nancy Tourisme, il est souhaité une meilleure coconstruction concertée afin d'engager clairement la Ville de Nancy aux côtés de ses artisans (accompagnement à la communication, création de boutiques éphémères, recherche de locaux, création d'événements spécifiques, ...).

**Pour répondre à une tendance forte constatée nationalement, réaffirmée depuis le début de la crise sanitaire, et valoriser la production locale, la Ville de Nancy poursuivra l'accompagnement des producteurs locaux, et plus particulièrement de l'association « Saveurs**

Paysannes » avec laquelle une convention est conclue jusqu'en décembre 2021. Outre la reconduction des manifestations déjà existantes depuis plusieurs années, il convient de travailler sur de nouvelles initiatives (projets innovants et participation de l'association à plus de manifestations).

**La Ville de Nancy souhaite également mener une réflexion globale sur la stratégie de gestion et de développement des marchés en fonction de chaque spécificité :** mode de gestion, circuits courts et bio, horaires d'ouverture, nouveaux services (espace de convivialité, livraisons, consignes...), ambiance et aspect général, gestion des déchets, signalétique, accessibilité, animations. Dans ce cadre, une étude d'opportunité avec les commerçants et les habitants d'un troisième marché de

plein air. Au sein du marché central, le nouvel espace de convivialité initié en 2020 sera finalisé.

### LES TERRASSES

**Les extensions de terrasses accordées en 2020 pour répondre aux exigences sanitaires imposées aux établissements concernés ont remporté un vif succès tant pour les clients que pour les commerçants. Aussi, il est proposé de reconduire ces extensions en 2021 en les intégrant dans les terrasses traditionnelles.**

S'agissant plus spécifiquement des extensions de terrasses sur des places ou des animations organisées dans les parcs (Musée des Beaux-Arts, Cure d'air ...), ce dispositif sera relancé en 2021 et développé sur la durée du mandat, sur la base du bilan 2020 établi

au cours du 1er trimestre 2021 avec les acteurs concernés. Les conditions de sélection des projets assureront le principe d'équité entre les commerçants intéressés.

La Ville de Nancy accompagnera dès 2021 les acteurs locaux sur le lancement et le développement de nouveaux services à la clientèle, favorisant l'attractivité, l'accessibilité, l'innovation mais aussi la transition écologique et numérique. Dans ce cadre, au sortir de la crise sanitaire, un premier bilan de la plateforme Achetez-GrandNancy.fr devra permettre d'étudier des ajustements et évolutions nécessaires pour en faire un véritable outil local de développement commercial.

## L'INSERTION VERS UN PROJET PROFESSIONNEL

L'accès et le retour à l'emploi sont une volonté essentielle pour la Ville de Nancy. Aussi, différentes actions à destination d'un public varié : jeunes en formation, population éloignée de l'emploi,... Ce travail est notamment possible grâce à un important partenariat entre la Ville, la Maison de l'Emploi et le Pôle Emploi.

Agréée par l'État pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion, **la Ville de Nancy poursuivra, en 2021, sa démarche de mise en place de chantiers d'insertion. Ce dispositif apporte aux personnes suivies : compétences, formations et un suivi socio-professionnel. Cet agrément porte sur 50 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) répartis au sein de 7 chantiers d'activités différentes :** bâtiment, espaces verts, propreté, entretien, mobilité, qui s'inscrivent dans une démarche de transition écologique. À noter que la Ville de Nancy accueille, dans le cadre de ses chantiers d'insertion, de plus en plus de mineurs et d'adultes au titre des Travaux d'Intérêt Général (TIG). Ces personnes sont suivies soit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Enfin, forte d'une longue tradition, la Ville de Nancy accueille au sein de ses différents services des jeunes en apprentissage. Cette formation en alternance permet à des jeunes, de 16 à 30 ans, de faire un pas important vers l'emploi grâce à l'investissement tant au niveau humain que technique et à l'accompagnement des maîtres d'apprentissage au sein des différents services. Plus de la moitié des apprentis sont formés dans le domaine des métiers de l'artisanat.



## UNE VILLE QUI FAIT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE, LOCALE ET SOLIDAIRE UN DES LEVIERS DE LA REPRISSE ÉCONOMIQUE

Notre territoire est riche d'acteurs économiques et associatifs qui ont à cœur leur responsabilité sociétale. Dans cette période de crise, nos concitoyens ont d'ailleurs pu exprimer leur volonté et leurs aspirations pour des modèles économiques ou des achats qui conjuguent proximité, durabilité écologique et emploi. C'est pourquoi, la Ville de Nancy entend cette année à l'occasion de la rentrée et du mois de l'Économie Sociale et Solidaire, valoriser leurs initiatives.

Nous entendons également soutenir « Le Florain » et engager une réflexion quant à l'adhésion de notre collectivité à cette monnaie locale complémentaire, un réel outil de soutien et de financement de l'économie locale.

“ **Soutenir des modèles économiques qui conjuguent proximité, durabilité écologique et emploi.** ”

## IV.5 L'ACTION INTERNATIONALE DE LA VILLE DE NANCY

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui accompagne le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire. Elle permet d'associer les acteurs et les forces vives à ce triple enjeu, et inscrit le territoire dans une dimension européenne et internationale. Une réflexion sera menée en 2021 sur la cartographie des liens et relations culturelles, économiques, touristiques avec l'étranger pour dégager de nouvelles opportunités à l'international. Les études d'opportunité et l'élaboration des scénarios devront permettre une présentation pour arbitrage en 2022 et une mise en œuvre durant le mandat.

En son rôle d'ensemblier et de facilitateur de l'internationalisation de son

territoire, la Ville de Nancy crée les conditions pour mieux répondre aux défis communs globaux tels que le changement climatique et les crises sanitaires, démocratiques, socio-économiques. À ce titre, elle se base sur les partenariats établis avec **11 villes jumelées** dans le monde avec lesquelles elle échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer. En valorisant les atouts de la collectivité, notamment ses ressources et compétences, son action internationale contribue à conforter l'identité territoriale et accroître son attractivité.

Nancy célébrera également **les 30 ans de son jumelage avec Cincinnati** (Ohio) et

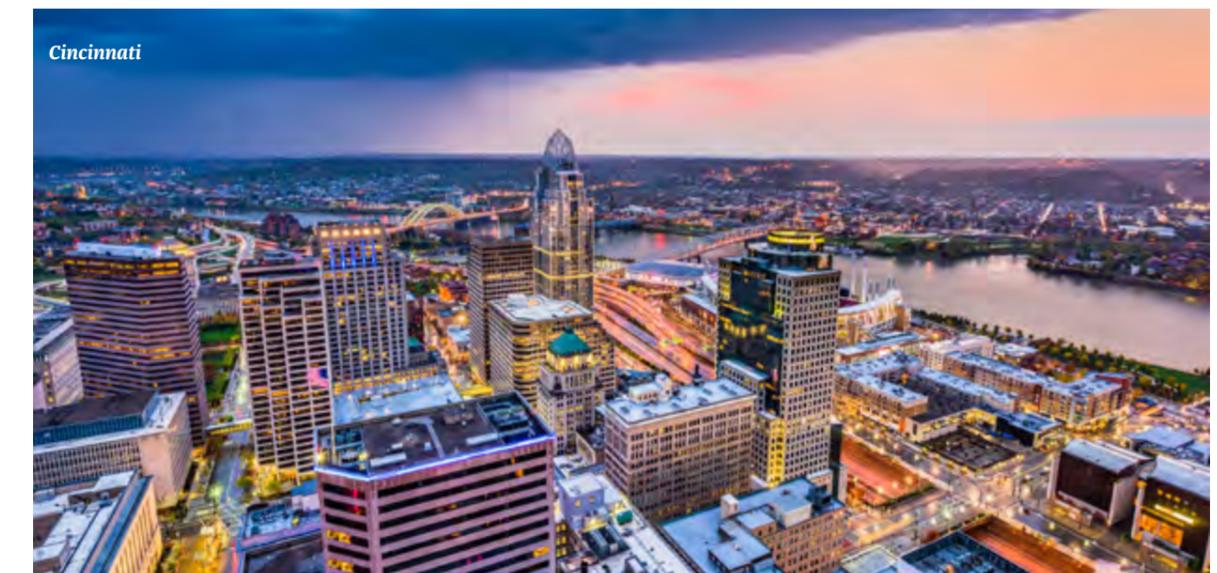
mettra en place des échanges dans les domaines de la culture et notamment de la musique de jazz, de la santé, de l'économie, de l'éducation, de l'université et du cadre de vie avec un jardin éphémère dédié à notre ville jumelée américaine. Une série de visioconférences sur des thématiques chères aux deux villes seront organisées mensuellement avec des invités d'honneur.

Si la lutte contre le gaspillage alimentaire sera une thématique majeure de la coopération avec **Karlsruhe** en 2021, soutenue par le Land du Bade-Wurtemberg, des échanges culturels, éducatifs, scolaires, universitaires, scientifiques, hospitaliers sont également prévus. La Ville engagera les acteurs du dialogue franco-allemand à déposer des demandes de

subvention auprès du Fonds citoyen franco-allemand qui soutient les rencontres franco-allemandes et dont elle est membre du Conseil d'administration.

Les échanges culinaires avec **Kanazawa** dont le fruit concret sera présenté là-bas (à Kanazawa), en lien avec des cuisiniers nanciens, dans le cadre de la Saison de la France au Japon 2021 - 2022 contribueront à rapprocher Nanciens et Japonais autour d'une thématique conjuguant les savoir-faire d'excellence culinaire de nos deux pays.

**Dans le cadre de l'année de la coopération décentralisée franco-russe, Krasnodar sera l'invitée d'honneur des Fêtes de Saint-Nicolas 2021.**





Kanazawa

À ce titre, la Ville de Nancy recevra un soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, dans le cadre de l'appel à projet lancé en novembre 2020. Nancy accueillera une délégation multidisciplinaire conduite par le maire de Krasnodar pour bâtir des coopérations concrètes dans tous les domaines de la vie. Cette délégation pourra prendre la mesure de l'envergure de ce rendez-vous annuel nancéen auquel participeront des artistes de Krasnodar.

#### Organisation du sommet des villes franco-britanniques.

En coopération avec l'AFCCRE et l'Ambassade de Grande Bretagne, la Ville de Nancy propose d'accueillir le deuxième Sommet franco-britannique des maires dont

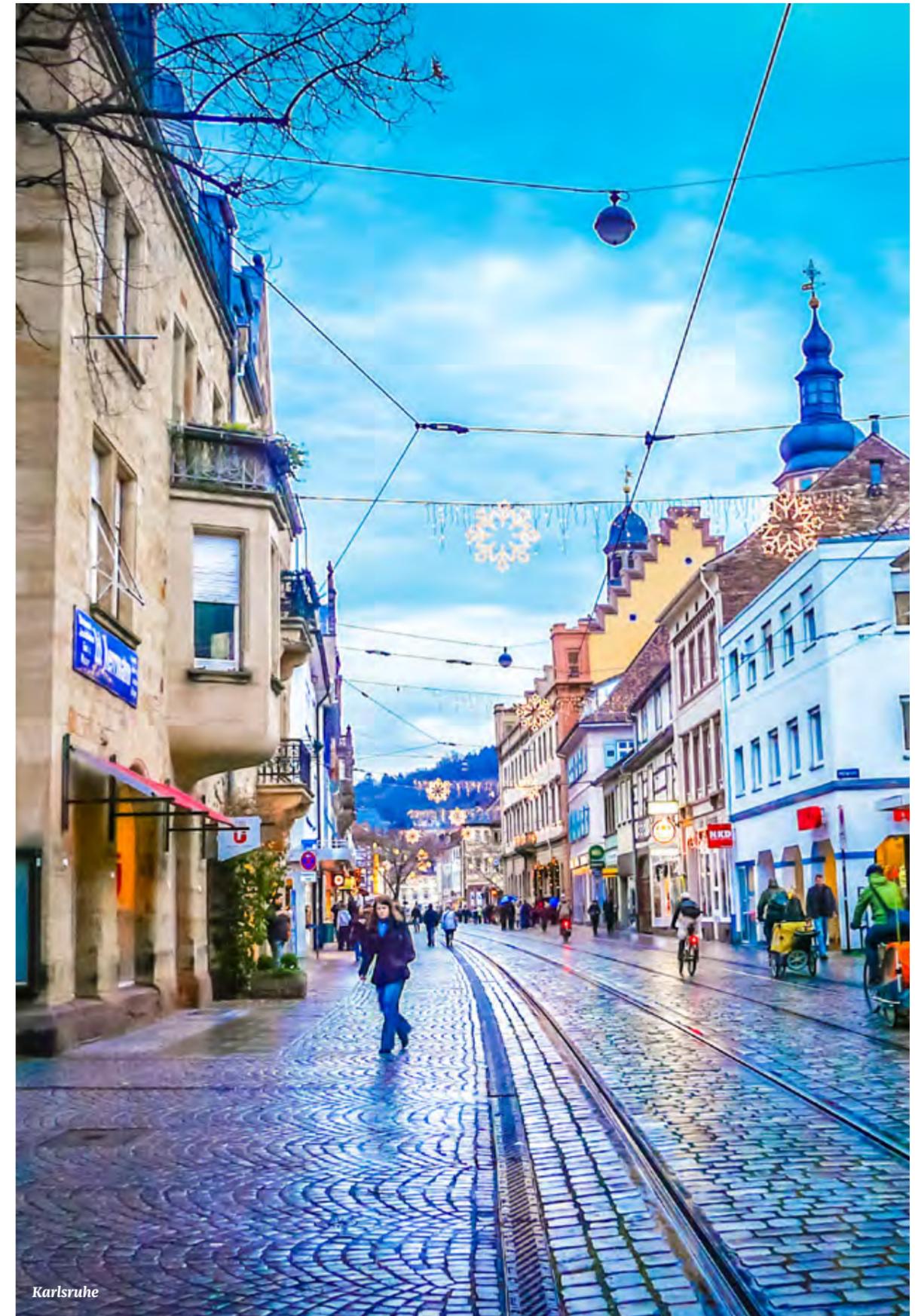
la première édition s'est déroulée le 7 mars 2019 à Londres. Cette deuxième édition des Rencontres franco-britannique que la Ville de Nancy souhaite accueillir à l'automne 2021, permettra de positionner Nancy sur l'échiquier international et permettra de mettre en exergue l'engagement des maires de Nancy et de Newcastle dans la poursuite des coopérations franco-britanniques après le départ de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne. Elles seront placées sous le signe de la transition écologique, thématique essentielle au cœur des coopérations entre Nancy et Newcastle.

#### Engagement dans les réseaux de villes internationales

La coopération européenne et internationale se traduit

également par une présence au sein des réseaux de villes, qui mutualisent les expériences des collectivités et relaient les politiques urbaines au niveau communautaire. Par sa participation aux réseaux, la Ville de Nancy entend développer son attractivité en valorisant son image sur la scène internationale. Par ailleurs, ces réseaux permettent également de générer une valeur ajoutée potentielle et d'offrir de nouvelles perspectives en matière de partenariats et d'initiatives innovantes. Ainsi, la Ville de Nancy fait partie des instances nationales de Cités Unies France (CUF) qui ont pour but de soutenir les collectivités locales dans leurs actions de coopération décentralisée. Elle est également représentée au

sein du Conseil mondial et du bureau exécutif des Membres Gouvernements Locaux de l'Association Cités et Gouvernements locaux Unis (C.G.L.U.). D'autre part, Nancy veut amorcer dès 2021 la construction d'un réseau d'ambassadeurs d'origine nancéenne et vivant à l'étranger avec pour objectif de les associer à des événements promotionnels.



Karlsruhe



# V. NANCY, VILLE DÉCARBONÉE ET NATURE



Nous avons à cœur d'engager la transition vers une ville post-carbone afin d'anticiper les dérèglements climatiques et les risques futurs en prônant la sobriété dans l'usage des ressources environnementales et en renforçant la présence de la nature dans la ville.

La contribution de la Ville de Nancy à la transition écologique est précieuse et primordiale. Elle s'appuiera sur la valorisation et la mise en réseau des espaces naturels de la ville, de la Meurthe comme lieu de vie et de loisirs pour les Nancéiens.

Elle intégrera les enjeux de santé environnementale dans les projets urbains et s'engagera à prévenir et lutter

contre les pollutions (air, bruit, eau). Elle s'attachera aussi à soutenir et créer les conditions d'une meilleure autonomie alimentaire et énergétique.

Et parmi tous ces enjeux il y a aussi bien sûr la question des mobilités. En lien étroit avec la Métropole du Grand Nancy, nous engageons dès 2021 les premiers chantiers visant à mieux faire cohabiter toutes les mobilités pour rendre Nancy plus attractive, plus écologique et plus responsable.



## V.1 UNE POLITIQUE DES MOBILITÉS ET DES DÉPLACEMENTS REVISITÉE

### LE PLAN PIÉTON

Améliorer le cadre de vie, réduire les pollutions tout en conservant l'accessibilité des centres-villes, diminuer les nuisances sonores, proposer un environnement sécurisé et moins stressant, rééquilibrer l'espace public au bénéfice des mobilités douces, permettre aux commerçants d'être plus visibles et accessibles, les intérêts de la piétonisation sont nombreux. Pour répondre à cet enjeu d'attractivité et de qualité de vie, la Ville de Nancy a décidé d'engager l'aménagement

d'un premier chemin piéton qui partira de la Porte de la Craffe, passera par la Grande Rue, la Place Stanislas, la rue des Dominicains et la rue du Pont Mouja.

Ces aménagements nécessaires doivent faire front à des habitudes et concilier les intérêts de chaque acteur et usager de la ville.

Ainsi, pour mener à bien ce projet de piétonisation, il est essentiel de s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des acteurs et des usagers de

la voirie et notamment les riverains, les commerçants, les personnels soignants et d'assistance à domicile, ainsi que les artisans, les automobilistes et les cyclistes et proposer un plan de circulation acceptable avec une politique de transport intégrée. Une information régulière et un dialogue permanent devront être mis en œuvre envers les chalands et les usagers en lien avec l'adaptation du plan de circulation et la mise en adéquation de l'offre de stationnement.

Les travaux d'aménagements qualitatifs seront conséquents avec notamment la requalification de l'espace public, la mise en place de mobilier urbain adapté et d'une végétalisation permettant notamment de limiter des effets d'îlots de chaleur. Les travaux devront être planifiés et coordonnés afin de garantir l'accessibilité du centre-ville et limiter les nuisances.

**“ Un premier chemin piéton partira de la Porte de la Craffe, passera par la Grande Rue, la Place Stanislas, la rue des Dominicains et la rue du Pont Mouja.**



Ce projet se réalisera par étapes mais prévoit à terme un réaménagement complet de l'espace public pour répondre aux nouveaux usages et s'articulera autour de deux phases : Une phase de mise en œuvre fonctionnelle du chemin (restriction d'usage et ouverture plus large aux piétons sur la base des aménagements actuels) puis une deuxième phase qui comprendra la réalisation des aménagements définitifs. 2021, sera ainsi l'année de lancement de la démarche du plan piéton.

## LE PLAN CYCLABLE

Les périodes de confinement de 2020 ont été propices au développement de la pratique du vélo en ville. Les demandes – et exigences d'aménagement de pistes dédiées mais aussi de sécurisation des rues et de l'espace public sont les enjeux de la politique de Mobilité, en lien avec la place du piéton dans l'espace public et dans la ville. Ainsi, le plan cyclable sera développé en lien avec les réflexions à engager concernant le Plan Métropolitain des Mobilités, mais aussi avec la mise en œuvre de chemins piétons dans l'hypercentre de Nancy.

## NOUVELLE STRATÉGIE DE STATIONNEMENT

Ce chapitre est évidemment en interdépendance avec les deux précédents, la politique de stationnement sur Nancy – et notamment son hypercentre – est liée à la place de la voiture en ville. La Ville de Nancy s'oriente vers la modération de l'usage des véhicules en ville (notamment pour les voitures thermiques génératrices de pollution) et la restriction des itinéraires de transit. Le stationnement devrait idéalement profiter aux habitants (abonnements résidents), aux commerces (aires de livraison, stationnement minute ou limité dans la durée), aux activités médico-sociales (secours, soins, aides à domicile) et enfin aux interventions et travaux (véhicules professionnels).

Les transports en communs devraient être la logistique à promouvoir auprès des travailleurs, étudiants et chaland. Ainsi cette année 2021, en lien avec l'élaboration du Plan Métropolitain des Mobilités, sera consacrée aux questionnements concernant le stationnement :

- renouvellement du marché public de gestion globale du stationnement de voirie ;
- harmonisation des pratiques en matière de stationnement en ouvrage sur la métropole, en perspective d'un transfert des parkings bâtis et des aires de stationnement à la Métropole du Grand Nancy ;
- réflexions sur les modalités de stationnement favorisant le commerce ;
- réflexions sur les modalités de stationnements offerts aux soignants et aides à domicile ;
- déploiement des bornes de recharge électriques sur le territoire, favorisant la circulation des véhicules à motorisation électrique ;
- déploiement de parkings dédiés aux vélos et les engins de déplacement personnel (EDP), tant pour les habitants au plus proche de leurs logements que pour les chaland en hypercentre.



## V.2 ENTREtenir, fleurir et ASSURER LA VALORISATION DE LA NATURE EN VILLE

Cette nature en ville, c'est d'abord un patrimoine végétal important, des espaces préservés et des milliers d'arbres sur le territoire.

Dans ces 180 hectares d'espaces, les techniques écologiques de pointe sont mises en œuvre. Une labellisation écologique, comportant 150 critères exigeants, vient certifier ces engagements. Le label national, « ÉcoJardin » concerne 12 parcs, jardins et squares nancéiens. Pour faire preuve d'exemplarité, la totalité du patrimoine est

candidat à cette démarche. Pour chaque site concerné, l'eau, la faune, la flore, le mobilier, les matériaux utilisés, la formation des agents et l'information du public sont autant de domaines qui doivent satisfaire aux exigences environnementales. En 2019 et 2020, l'innovation concernait la participation active à un volet de préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Le label « APicité » est venu couronner ce nouvel effort. La gestion des cimetières a

permis une restructuration des sites. Le verdissement suppose un bilan de l'état des écosystèmes locaux, la recherche et l'identification de la flore sauvage qui peut et doit être conservée. Enfin, l'information des citoyens est essentielle. Ils sont associés directement à cette transformation. Ils en deviennent acteurs, en triant les déchets in situ dans des contenants dédiés et en s'appropriant l'environnement pour mieux le protéger. C'est ce même état d'esprit, cette nécessité de partage qui

“

**Le « Permis de végétaliser » encourage à transformer un pied de mur ou verdire une façade.**

s'impose dans le programme de végétalisation de la ville. Le « Permis de végétaliser » encourage le citoyen engagé à transformer un pied de mur ou à verdire une façade. Trente façades servent de démonstrateurs. Par la diversité des sites concernés et le choix variétal, ils ont vocation à provoquer l'action. Les avantages de cette végétalisation sont multiples. Outre un effet climatiseur en période caniculaire, elles procurent un gîte de premier choix pour les oiseaux et insectes, constituant ainsi des refuges de biodiversité saluaires.

L'installation et l'inauguration d'un **poulailler partagé** dans le parc de la Pépinière est aussi une première pierre dans ce renouveau écologique et citoyen. Symboliquement, il occupe partiellement l'enclos des daims. Il héberge un espace coconstruit avec l'association La Passerelle. Ce poulailler est entouré d'un **jardin partagé**. Il propose un volet pédagogie important et donne à ce lieu historique, emblématique, une vocation nouvelle.

Ce qui se fait dans le plus grand parc de la ville se décline d'une autre manière dans le jardin Dominique-Alexandre Godron. Là encore, il s'agit d'un espace de nature façonné par l'histoire de la ville. Premier jardin botanique de Stanislas, il sera, en 2021, **un laboratoire des pratiques nouvelles** en matière de plantations de vivaces économes en eau, de plantes potagères nouvelles. Conjuguer esthétique et écologie se matérialise ici.

« Les Jeudis à Godron » permettront en 2021 aux jardiniers amateurs de comprendre la réorganisation complète d'un site de nature avec des travaux pratiques in situ. C'est ce contact direct avec les jardiniers de la Ville de Nancy qui produit ces résultats en matière de protection et de défense du patrimoine.

Autre site d'importance, le centre de production horticole des serres municipales. Avec près de 300 000 plantes en culture, celui-ci maintient le dispositif du fleurissement de la ville. Contribuant également à la création du jardin éphémère, les équipes des serres accueillent chaque printemps des dizaines de citoyens pour une série d'éco-ateliers. Les « Mardis aux serres » rencontrent un succès croissant et leurs effectifs affichent souvent complets. Cela a conduit à proposer « Les Mercredis à la Pep' » qui permettent de se familiariser

avec des techniques de taille de rosiers et d'arbustes, une découverte de la flore sauvage et une initiation à l'ornithologie urbaine. L'action est également forte au sein même des différents parcs et jardins de la ville. L'entretien régulier et le suivi permanent des aires de jeux permettent une durée de vie exceptionnelle de ces structures.

Afin de communiquer sur cette politique ambitieuse de gestion, d'entretien et de développement de la végétalisation en ville, nos outils que sont le Jardin Ephémère, les marchés aux plantes Nature en Fête et Pépinière en Vert et le festival Embranchements, programmé pour 2022, sont essentiels. Là aussi, pour les mener à bien, un budget de fonctionnement est

proposé pour que ceux-ci puissent avoir lieu dans les meilleures conditions en jouant pleinement leur rôle de vitrine du savoir-faire des équipes de jardiniers.

### LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis plusieurs années, la Ville de Nancy lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de ses écoles primaires. Elle implique, dans sa démarche, la société Sodexo, prestataire du service de restauration collective, les agents de la Ville qui travaillent dans les restaurants scolaires mais aussi les enfants bénéficiaires.

La mise en œuvre du projet

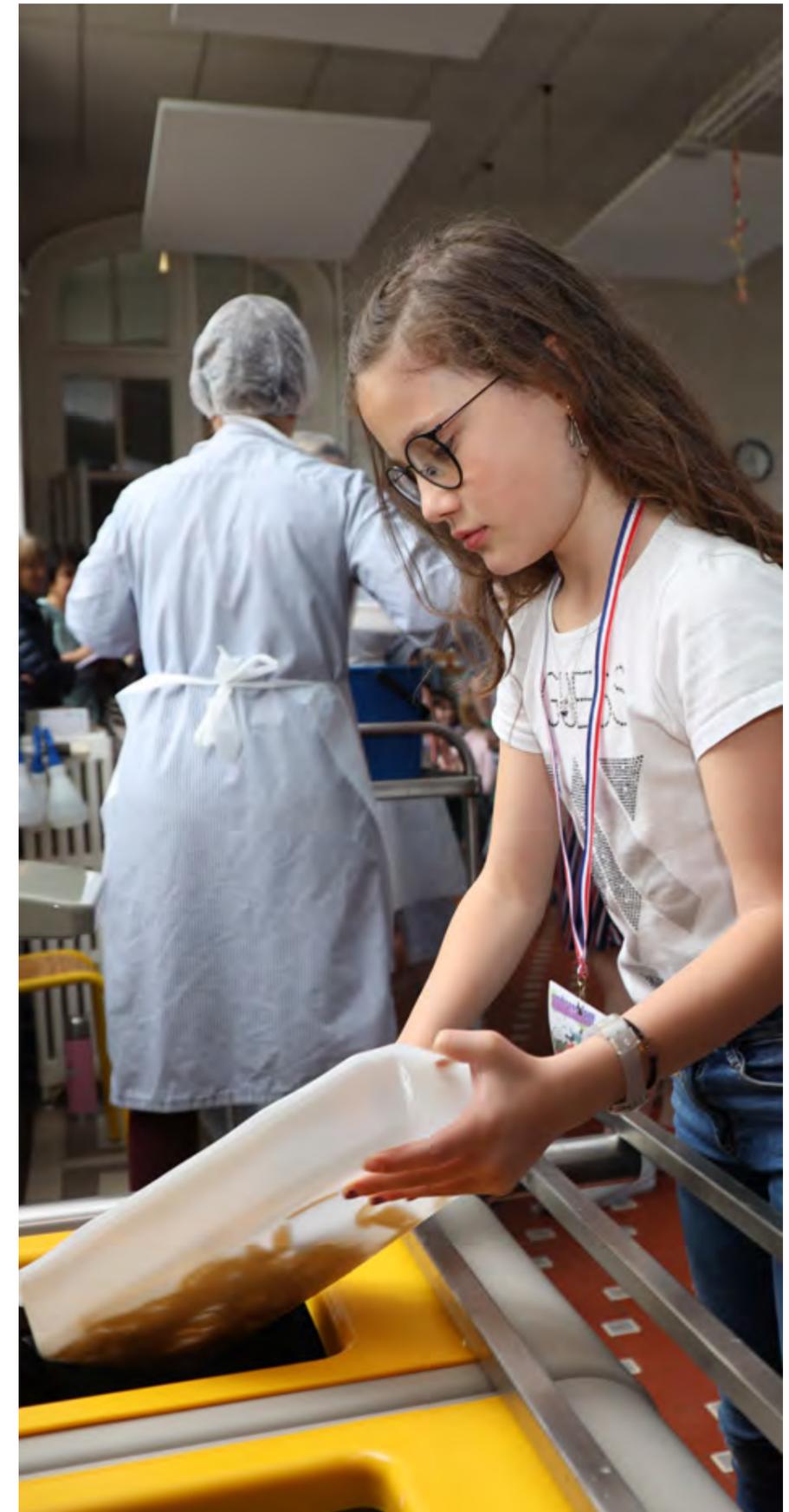
s'est faite progressivement, et a d'abord porté sur l'amélioration de la qualité gustative et de la présentation des plats servis, sur l'adaptation des quantités servies aux besoins nutritionnels des enfants et également sur un travail du temps des repas avec la mise en place de mesures destinées à lutter contre le bruit notamment.

Les enfants sont, eux aussi, impliqués dans la démarche. Des semaines de pesées de déchets seront organisées dans tous les restaurants scolaires de Nancy à 3 reprises pendant la prochaine année scolaire, afin de faire prendre conscience aux enfants de la quantité de nourriture jetée et de créer un défi inter-écoles sur la réduction du gaspillage.



66

### Les enfants sont, eux aussi, impliqués dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.



## V.3 UN URBANISME RENOUVELÉ

### LA POURSUITE DU PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le marché global de performance énergétique, confié à l'entreprise DALKIA, entend poursuivre les travaux de rénovation thermique des bâtiments mais aussi de modernisation des installations de chauffage. 1,916 M€ seront consacrés à ces travaux et aux rémunérations du titulaire. La Ville sera particulièrement vigilante sur les obligations et performances de ce marché global dont le résultat peine encore à démontrer sa pertinence. Les sites à traiter sont le gymnase Bourguignon, les vestiaires des serres municipales et enfin le bâtiment de l'administration du Centre Technique Municipal. Par ailleurs, la Ville poursuit aussi les audits énergétiques de bâtiments afin d'anticiper les opérations de rénovation thermiques, en lien avec les projets structurants du mandat.

Enfin, le programme ambitieux intitulé « Écoles d'avenir » intégrera la rénovation thermique d'écoles. Les études de faisabilité seront entreprises cette année 2021 en vue de disposer d'un planning prévisionnel d'investissement en fin d'année.



### PROGRAMME DE RAVALEMENT DES FAÇADES

Dans le cadre de sa campagne de ravalement de façades Nancy Ville Claire, la Ville de Nancy dépense annuellement en moyenne 175 000 € pour accompagner les propriétaires privés engagés dans la démarche et selon un périmètre adopté chaque année par le Conseil Municipal. Pour accompagner techniquement, administrativement et financièrement les propriétaires, la Ville de Nancy a missionné la SAPL Grand Nancy Habitat.

Les périmètres délimités s'attachent à accompagner les opérations d'aménagement particulières et les politiques d'amélioration de l'habitat afin de permettre une participation conjointe de la collectivité et des propriétaires privés à la mise en valeur de la ville.

La campagne de ravalement est l'occasion d'encourager la végétalisation des murs et façades. En effet, la Ville de Nancy soutient les actions et initiatives citoyennes qui participent au développement de la biodiversité urbaine, à l'embellissement des rues et à l'amélioration du confort thermique.

Le permis de végétalisation de façade ou pied de mur face à la rue est une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle est accordée à toute personne qui s'engage à installer et entretenir un dispositif de végétalisation. Une convention est ainsi passée entre le demandeur et la Ville qui apporte un accompagnement technique et financier au projet (travaux de fosse pris en charge, subvention à la végétalisation de 75 % pour l'installation).

**“ Pour le ravalement de façades, la ville de Nancy dépense en moyenne 175 000 € par an pour accompagner les propriétaires privés. ”**



### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENT

La Ville de Nancy poursuivra en 2021 sa participation à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI HD). Ce document, visant à harmoniser les politiques publiques de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, de développement économique et commercial et de l'environnement, permettra l'émergence d'un projet de territoire partagé, cohérent et solidaire. Il s'inscrit dans les défis de la transition écologique exprimés par la Ville de Nancy. En 2021, la Ville participera à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de

Programmation sectorielles, en lien avec SCALEN. Il s'agit de préciser la programmation urbaine et les orientations d'aménagement des futurs secteurs de projet ainsi que leur faisabilité technique et économique.

Compte tenu des aléas de calendrier dus notamment à la crise sanitaire de l'année 2020, l'approbation du PLUI interviendra en 2023, intégrant le temps de la concertation et la réalisation d'études complémentaires, le cas échéant.

### LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

La Ville de Nancy poursuivra en 2021 sa participation dans les grands projets structurants

portés par la Métropole du Grand Nancy. Outre les territoires actuellement en transformation, deux quartiers feront l'objet de l'attention particulière de la Ville de Nancy :

- Le secteur situé au Nord des Rives de Meurthe, autour de la friche Alstom dont l'objectif est d'en faire le premier quartier écologique de Nancy. Les études d'aménagement et de programmation urbaine de ce site sont engagées début 2021 et intègrent le projet d'implantation de la nouvelle cité judiciaire. La Ville veillera pour sa part à la cohérence, avec la mutation du site Alstom, des projets immobiliers en diffus dans l'ensemble du secteur Nord des Rives de Meurthe, en termes d'aménagement et de programmation.

- Le quartier Saint Pierre René II Bonsecours entre la porte Saint-Nicolas et la place de Castelnau au sud est de la Ville, dont la mutation urbaine, économique et sociale doit permettre de répondre aux besoins des habitants à travers l'élaboration d'un véritable projet de quartier.

Par ailleurs, concernant le territoire à enjeux des Rives de Meurthe, la Ville de Nancy, concessionnaire de Voies Navigables de France pour la gestion du port de plaisance Saint-Georges, participera par le versement d'une subvention à l'étude pilotée par VNF en vue de définir une stratégie de développement des activités touristiques et économiques sur et autour du canal. En lien avec le propriétaire de la voie d'eau elle préparera, par ailleurs, le prochain contrat de délégation qui visera non seulement la gestion du bassin Saint-Georges mais également les trois autres bassins nancéiens (Trois Maisons, Sainte-Catherine et Bonsecours).

En parallèle des grands sites de projet, le travail quotidien avec les opérateurs immobiliers privés et bailleurs sociaux autour des enjeux de la transition écologique se poursuivra en vue d'une traduction opérationnelle dans le cadre de la révision des documents réglementaires en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilités actuellement en cours.

Concernant la qualité des constructions neuves, sur la base d'un

référentiel de critères adaptés au territoire nancéen élaboré en lien avec la Métropole, une concertation sera engagée avec les promoteurs en vue d'aboutir à la signature d'une charte garantissant une qualité d'usage des logements, une bonne insertion environnementale, la durabilité des bâtiments et la responsabilité sociétale des opérateurs.

Enfin pour le bâti ancien, la Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.

## QUARTIER PRIORITAIRE DU PLATEAU DE HAYE

La Métropole du Grand Nancy a mandaté le Bureau des Paysages pour actualiser le projet urbain et définir avec l'ensemble des partenaires, le programme des opérations d'aménagement avec un volet d'intervention sur l'habitat très important car il

reste un enjeu majeur de la transformation de l'image du quartier et de son attractivité.

Sur le quartier historique du Haut-du-Lièvre, des opérations de transformation du patrimoine existant et d'urbanisation des sites libérés par la démolition des

tours de l'Étoile et de l'ancien collège Claude Le Lorrain seront programmées :

- le tronçonnage et la réhabilitation des immeubles du Cèdre Bleu et du Tilleul Argenté permettra de transformer en profondeur le paysage urbain, de diversifier



l'offre de logements par la typologie mais aussi par le statut puisqu'un programme de lofts en accession est prévu dans les entrées occupées actuellement par le CAHN (Centre d'Affaires des Hauts de Nancy) ;

- la démolition des Bouleaux et de la Bergamote et la reconstruction de logements intermédiaires ;

- L'amélioration des performances thermiques de l'immeuble des Seringats.

Cela représente 812 logements démolis, 811 réhabilités, 230 reconstruits sur le quartier (derrière l'espace commercial, sur le site des anciennes tours de l'Étoile), 323 à reconstruire hors quartier. Au terme de ce nouveau programme de rénovation urbaine,

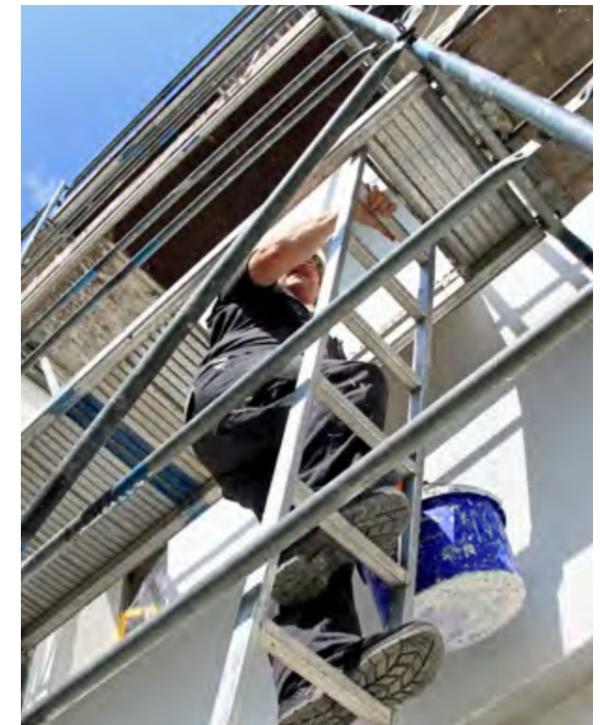
le nombre de logements sociaux sur le quartier sera passé de 3 286 avant le programme de rénovation urbaine de 2005, à 2 143 logements soit une baisse de 34 %.

Une action logement s'engagera pour le développement de programmes locatifs privés sur le quartier.

L'urbanisation des anciennes carrières se poursuit selon une nouvelle orientation qui vise le développement de logements en accession à bas coût.

Toutes opérations confondues, la Ville de Nancy investira environ 3,9 M€ (en charge brute) dans ce nouveau programme de renouvellement urbain.

**« la ville de Nancy investira environ 3,9 M€ dans ce nouveau programme de renouvellement urbain. »**



## LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « PIG »

Ce dispositif opérationnel en faveur de la requalification du parc privé s'inscrit dans le 6<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat Durable (PLHD) et dans la délégation de compétence des aides à la pierre du Grand Nancy.

Afin de poursuivre la dynamique de réhabilitation des logements des propriétaires occupants aux ressources modestes, des logements des propriétaires bailleurs qui souhaitent conventionner avec l'Anah et des logements des copropriétés fragiles, la Métropole du Grand Nancy met en place, pour une durée de 5 ans, un nouveau dispositif intitulé « Agissez pour votre logement ».

Les études réalisées ont mis en avant deux principaux

axes à privilégier : la poursuite de la requalification du parc privé ancien et le développement d'une offre locative de qualité et accessible aux ménages les plus fragiles.

Les thématiques principales relevant du nouveau PIG, définies nationalement mais conformes aux orientations de la Métropole concernent :

- la rénovation énergétique
- l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement
- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- la lutte contre les copropriétés fragiles.

La Ville de Nancy définira, en 2021, les modalités qu'elle souhaite mettre en œuvre pour accompagner le dispositif aux côtés du Grand Nancy.

## POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis la loi de cohésion urbaine dite « loi Lamy » du 21 février 2014, l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville est formalisée dans le cadre partenarial des contrats de ville.

Le contrat de ville a pour objectif d'accompagner un programme d'actions à l'initiative des associations de proximité, des institutions partenaires et des services municipaux. L'ensemble de ces projets contribue à animer les quartiers, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.

La démarche est partenariale : elle doit réunir tous les acteurs locaux et institutionnels et associer les habitants dès la phase d'élaboration des politiques, en effet la politique de la ville reste une intervention complémentaire avec d'autres politiques sectorielles.

L'enjeu est de soutenir des projets qui prennent en compte l'ensemble des problèmes quotidiens rencontrés par les habitants, emploi, cadre de vie, éducation, déplacement, logement, etc. Les démarches de politique de la ville, lorsqu'elles sont mises en cohérence avec les autres dispositifs, visent clairement l'amélioration de la qualité de vie :

### 1/ Développement économique, emploi et excellence numérique

En lien étroit avec les services de l'État et de la Métropole du Grand Nancy, le contrat de ville poursuit les efforts engagés en direction des quartiers prioritaires à travers la mobilisation de l'ensemble de ces outils et notamment du P.L.I.E, des clauses d'insertion et le soutien apporté à la Mission Locale.

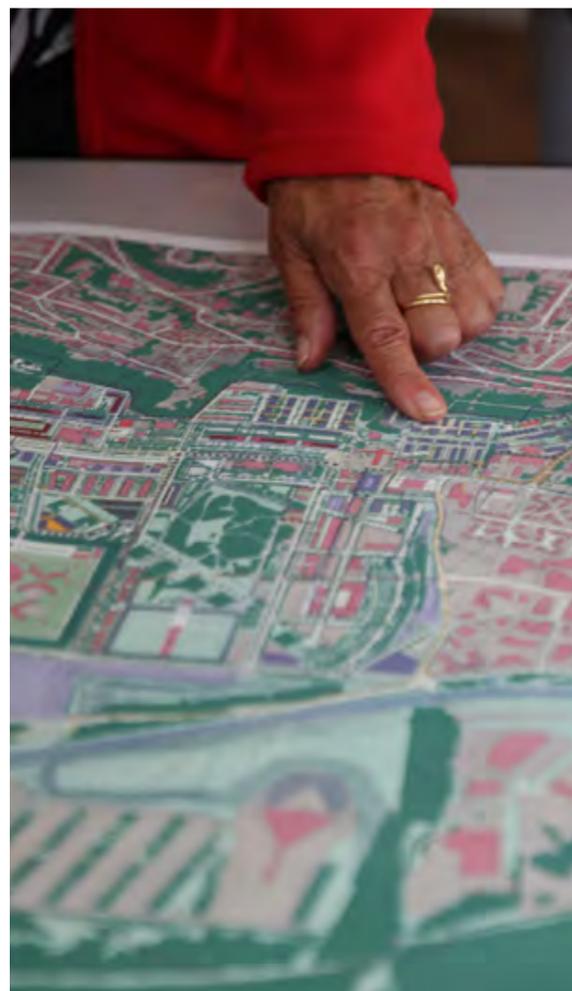
#### - Habitat, renouvellement urbain

L'enjeu principal est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires et en particulier ceux qui résident dans le logement social, notamment à travers la gestion des quartiers et les conventions de Gestion Urbaine de Proximité, la programmation des actions réalisées au titre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.

#### - Mobilités quotidiennes

L'objectif est de désenclaver les territoires populaires par

**“ La labellisation de la cité éducative sur le Plateau de Haye permettra la création d'un parcours éducatif à l'échelle de tout le plateau. ”**



une offre de transports en commun adaptée accompagner les habitants dans l'utilisation des mobilités.

**- Jeunesse éducation formation et insertion**  
La labellisation de la cité éducative sur le plateau de Haye doit permettre de concourir à la création d'un parcours éducatif coordonné à l'échelle de tout le plateau.

La construction d'une culture éducative commune sur ce vaste territoire, la mise en place d'une réelle coordination des intervenants éducatifs, le renforcement de la coéducation, un réel

changement d'échelle des politiques éducatives, au sens quantitatif et qualitatif, tels sont les attendus d'une cité éducative « plateau ».

**- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales**  
**- L'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales :**  
Les coordinations territoriales de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les quartiers permettent de mutualiser des savoirs, savoir-faire et moyens entre acteurs, engager de nombreuses réflexions et de développer des actions

spécifiques en lien avec les besoins repérés sur les territoires et les compétences des acteurs associatifs et institutionnels présents.

**- Le renforcement des solidarités et la lutte contre la précarité :**  
L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes qui, tout en remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier de certaines prestations sociales rencontrent des difficultés pour y accéder, constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures qu'elles sont susceptibles de connaître dans leur vie.

Les Conseils Citoyens représentent une instance obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville. Afin de respecter les spécificités des quartiers prioritaires et de mener une politique de participation cohérente sur l'ensemble du territoire nancéien, les conseils citoyens ont été adaptés en fonction des enjeux et des besoins du quartier, du nombre d'habitants et des liens intercommunaux. Pour l'année 2021, les conseils citoyens sont amenés à conforter leur dynamique et à poursuivre leurs actions et la mise en œuvre de projets spécifiques sur les territoires. Sur l'année 2021, la Ville de Nancy poursuivra également le soutien qu'elle apporte à l'association des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins partagés ont été réalisées sur les espaces libérés par la démolition partielle du Cèdre Bleu et l'association rassemble habitants, bailleur, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbaine.



Les besoins des nancéiens évoluent, se complexifient. Ils exigent légitimement de disposer d'une offre de services publics de proximité et accessible. Tout ce qui précède confirme la volonté d'agir à l'échelle du quartier et de construire une action municipale s'adressant à chaque habitant et partout dans la ville. C'est exigence vaut bien sûr également en matière de sécurité et de tranquillité publique afin de tisser des liens de confiance dans la durée entre la police municipale et les habitants.

## VI.1 PRÉVENIR ET SÉCURISER

Dans une Métropole qui compte 20 communes, 260 000 habitants, 50 000 habitants, de nombreux territoires en évolution et en rénovation urbaine, une géographie prioritaire complexe et une zone de sécurité prioritaire, la Ville de Nancy, qui est au cœur de ce territoire, se doit d'apporter des réponses pragmatiques à la fois pour mieux articuler les questions de sécurité et de gestion/ partage de l'espace public et pour garantir une cohabitation pacifiée entre les différents

acteurs qui l'occupent. C'est pourquoi la ville de Nancy affiche sa volonté de repenser sa politique de sécurité, l'invitant à construire de nouveaux partenariats opérationnels et à augmenter sa capacité d'adaptation sur le terrain.

Le cadre législatif des polices municipales, qui n'a cessé d'évoluer ces 10 dernières années, reconnaît et conforte des compétences de plus en plus importantes en matière de surveillance de l'espace public, de gestion du bon

ordre, de la tranquillité et de la sécurité publiques. Ces nouvelles prérogatives, désormais acquises, témoignent de l'intention de faire évoluer les missions des policiers municipaux et leur rôle en tant que co-producteurs de la sécurité publique.

Si ces évolutions se sont avérées nécessaires, de nombreux chantiers restent cependant, à initier pour développer de nouvelles compétences au sein de la police municipale.

La police municipale de Nancy doit désormais incarner une police proche de la population et de ses attentes, tout en poursuivant ses missions d'intervention pour garantir la tranquillité publique auquel chaque habitant aspire.

Pour ce faire, il convient d'ajuster ses modes d'actions et la manière dont ces derniers se déclinent sur le territoire nancéen :

### L'ÎLOTAGE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA PROXIMITÉ

Mettre en place un véritable maillage territorial en systématisant l'îlotage et les patrouilles pédestres afin de s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain constitue un axe primordial. Pour autant, la proximité ne se construit pas uniquement autour d'un principe de territorialisation de la

présence policière dans tous les quartiers. Elle se construit également, en organisant un contact permanent avec la population.

Ce contact nécessite de développer la polyvalence des savoir-être et des savoir-faire des policiers municipaux, notamment en matière de médiation et de prévention. C'est pourquoi, la polyvalence sera au cœur du projet de proximité de la police municipale, pour répondre aux attentes des citoyens, pour conforter

les partenariats du quotidien (bailleurs sociaux, transporteurs, éducation nationale...), pour mener des opérations de prévention et de communication à destination de publics sensibles et particulièrement à l'endroit des plus vulnérables (seniors, jeune public, commerces...). La police municipale de Nancy a débuté cette démarche dès novembre 2020 et élargira son action tout au long de l'année 2021.

**“**  
**La polyvalence sera au coeur du projet de proximité de la police municipale.**

## LA CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITÉ AU CŒUR DE LA VILLE ET DE LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE

Ce poste de police qui sera opérationnel dès juin 2021 et permettra d'accueillir le public, de recueillir les inquiétudes des habitants, d'identifier les problématiques qui se font jour et pour lesquelles il conviendra d'apporter des réponses concrètes et efficaces. Cette antenne de proximité qui sera installée dans les locaux vacants du 61 rue saint Nicolas, sera le support de cette nouvelle approche, qui favorisera à la fois la pédagogie, le dialogue et une écoute attentive des citoyens afin d'être en phase avec les besoins exprimés (sécurité, incivilités...).

## CONSOLIDER LES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE

Pour mener à bien cette ambition de proximité qui se décline à travers le renforcement du maillage territorial des patrouilles et l'implantation d'un poste de police municipale de proximité, il convient d'enrichir les effectifs actuels de la police municipale. À ce titre, la ville a décidé, dès le 5 juillet 2020 d'augmenter l'effectif de la police municipale de 3 agents supplémentaires conformément aux engagements pris auprès des Nancéiens. Cette première décision forte, s'inscrit dans une volonté politique de poursuivre le renforcement des effectifs sur la durée du mandat afin d'atteindre le nombre de 100 agents qui correspond au nombre moyen d'agents de la Police Municipale pour des villes de 100 000 habitants.

Par ailleurs, un travail a déjà été engagé avec les agents et les représentants du personnel pour faire évoluer l'organisation actuelle des brigades afin d'améliorer la présence quotidienne de la police municipale au sein des quartiers.

## LA VIDÉOPROTECTION

La diversité et la mobilité des formes de délinquance démontrent la nécessité de s'inscrire dans une coproduction de sécurité qui doit placer les outils technologiques de prévention situationnelle au cœur de l'architecture des dispositifs de lutte contre la délinquance. La Métropole du Grand Nancy a mis en place un Centre de Supervision Urbain qui est opérationnel depuis le 15 juillet 2019. La Ville de Nancy a adhéré au C.U.S le 26 juin 2019.

Afin d'organiser et de structurer sa stratégie de déploiement de vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Nancy, toujours dans un souci d'équité, développera un programme annualisé sur 2 quartiers. Ce principe sera initié dès 2021 sur les quartiers d'Haussonville et du Plateau de Haye. L'expertise des espaces à conforter en vidéoprotection se fera



en lien avec les acteurs du quartier, les élus de territoires, les partenaires associatifs et institutionnels, la police municipale et nationale. Cette dynamique permettra d'établir des diagnostics partagés pour chaque quartier.

## DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

Les nouveaux enjeux en matière de sécurité publique invitent tous les acteurs institutionnels à redéfinir clairement leurs priorités et les moyens à mettre en œuvre pour concevoir, dans un principe de coproduction, une politique de sécurité adaptée aux enjeux d'une ville qui entend maintenir et développer son attractivité, notamment en préservant ses grands événements culturels et événementiels.

Aujourd'hui, la Ville de Nancy souhaite impulser une dynamique participative qui place le nancéen au cœur des instances consultatives afin de lui redonner sa véritable dimension d'acteur au sein de sa ville, y compris en matière de sécurité.

C'est pourquoi, la ville organisera, dès que la situation sanitaire l'autorisera, des réunions publiques par quartier, avec la participation du Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Procureur de la République qui permettront d'apporter aux habitants un éclairage sur le périmètre des champs de compétences et d'intervention des uns et des autres mais surtout d'entendre les sujets qui nourrissent les inquiétudes des nancéiens, en vue de construire un diagnostic partagé des priorités sur lesquelles, demain, il conviendra d'agir collectivement.



## VI.2 UN SERVICE PUBLIC PLUS ACCESSIBLE

### LA REFONTE DE NOTRE OUTIL DE GESTION DE LA RELATION AUX CITOYENS ET DU SITE INTERNET DE LA VILLE

La proximité du service public municipal passe aussi par sa capacité à développer ses outils numériques pour mieux prendre en charge les demandes des usagers. Ces outils ne remplaceront jamais l'accueil, le conseil et l'accompagnement des agents municipaux mais ils constituent aujourd'hui des compléments indispensables

pour nos concitoyens. Ainsi, pour améliorer la prise en charge des demandes des usagers, une réflexion va être engagée dès 2021 avec l'ensemble des services de la ville afin de construire un plan d'action qui sera progressivement déployé au cours du mandat.

En complément et en lien direct avec ce qui précède, **la ville va engager une refonte de son site internet** afin d'améliorer ses services en ligne. Une refonte qui intégrera des traductions en langue étrangère pour tenir compte de la fréquentation touristique et soutenir l'attractivité de la ville. Cette refonte s'engagera en deux temps : dès 2021, un premier

travail de réorganisation va être opéré pour permettre à ce site d'être plus attractif mais aussi plus intuitif et plus pratique. Dans le même temps va être engagé un étude sur la refonte complète de l'outil dont la mise en œuvre s'articulera avec celle de l'outil GRC.

### LA LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME

À l'heure où un grand nombre de démarches administratives sont dématérialisées, l'accessibilité aux outils numériques est primordiale. Il s'agit donc de renforcer les moyens actuels pour permettre l'inclusion



“

**La ville va engager une refonte de son site internet afin d'améliorer ses services en ligne.**

concrète des habitants les plus éloignés des outils numériques. Une mise en réseau des acteurs est nécessaire pour développer de nouveaux moyens de lutter contre l'exclusion numérique.

En 2021, une étude des enjeux et des possibilités ouvertes par le plan de relance dédié au numérique, sera menée avec la métropole, les médiathèques et le service ville numérique de la Ville de Nancy.

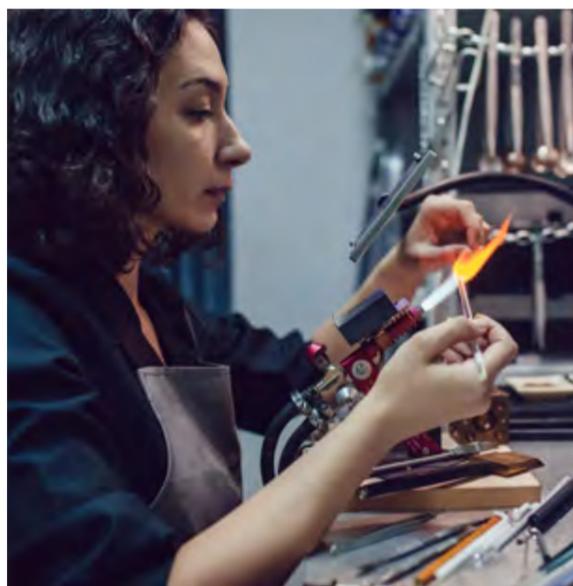
## VI.3. UN SERVICE PUBLIC RESPONSABLE ET SOUCIEUX DE LA DIVERSITÉ

### UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La commande publique joue un rôle majeur pour le territoire et cela est encore plus sensible en période de crise. Afin d'accompagner ses politiques, la Ville a dorénavant décidé de développer une politique d'achats donnant une part plus importante :

- aux critères de développement durable,
- à l'inclusion via notamment les clauses sociales,
- au soutien à la relocalisation de l'activité afin de mieux soutenir l'emploi local,
- aux acteurs de l'économie solidaire.

En 2021, dans le cadre du renouvellement du marché de restauration collective, 70 % des critères d'éligibilité sont attribués à la qualité technique (dont 35 % aux critères de développement durable) et 30 % au prix, permettant ainsi



d'élargir le panel de prestataires possibles et d'encourager au développement des filières alimentaires sur le territoire. Nous allons consolider cette orientation afin qu'elle s'applique à l'ensemble des marchés de la Ville.

### S'ENGAGER POUR UN « TERRITOIRE DE COMMERCE ÉQUITABLE »

De même, le commerce équitable se positionne résolument comme un modèle dont les principes ont vocation à irriguer l'ensemble des relations économiques : des prix rémunérateurs sur la durée, des relations commerciales équilibrées, des organisations économiques démocratiques, le respect de l'environnement et la transparence vis-à-vis des consommateurs. Aujourd'hui 33, collectivités sont déjà labellisées « Territoire de commerce équitable » (dont la Métropole de Strasbourg, le département de Meurthe-et-Moselle ou encore la région Occitanie) et plus d'une centaine de collectivités ont rejoint la démarche.

La Ville de Nancy souhaite s'engager dès 2021 en vue de l'obtention d'un tel label qui vise une démarche de progrès, en coconstruction avec les acteurs locaux et à favoriser le déploiement d'une économie plus juste et durable. Elle affirmera ainsi un engagement sur le long terme en faveur d'achats publics socialement durables et une sensibilisation des citoyens et acteurs de du territoire à la consommation responsable et aux enjeux du commerce équitable.

### UN DIALOGUE SOCIAL RESPONSABLE TOURNÉ VERS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Une ville responsable est une ville exemplaire dans ses politiques de gestion interne. Depuis mars 2020, les agents de la Ville sont fortement mobilisés dans la gestion de la

**« La Ville de Nancy souhaite s'engager dès 2021 en vue de l'obtention du label « Territoire de commerce équitable ».**



«

**Un dialogue social renouvelé vers l'amélioration de la qualité de vie au travail pour tous.**

crise sanitaire et ont démontré de fortes capacités d'adaptation pour maintenir un service public de qualité. Dès septembre 2020, un cycle de négociations et d'échanges s'est initié avec les organisations syndicales, amorçant une nouvelle vision du dialogue social, basée sur la coconstruction des politiques en matière de gestion des ressources humaines.

En 2021, outre les grands axes de la Stratégie des Ressources Humaines, plusieurs chantiers seront ouverts ou poursuivis : l'organisation de la Police Municipale, les conditions de travail dans les écoles, la mise en œuvre du télétravail encadré et accompagné, l'identification des situations individuelles de précarité, et un plan d'action en faveur de

l'égalité professionnelle. Un dialogue social renouvelé vers l'amélioration de la qualité de vie au travail pour tous.

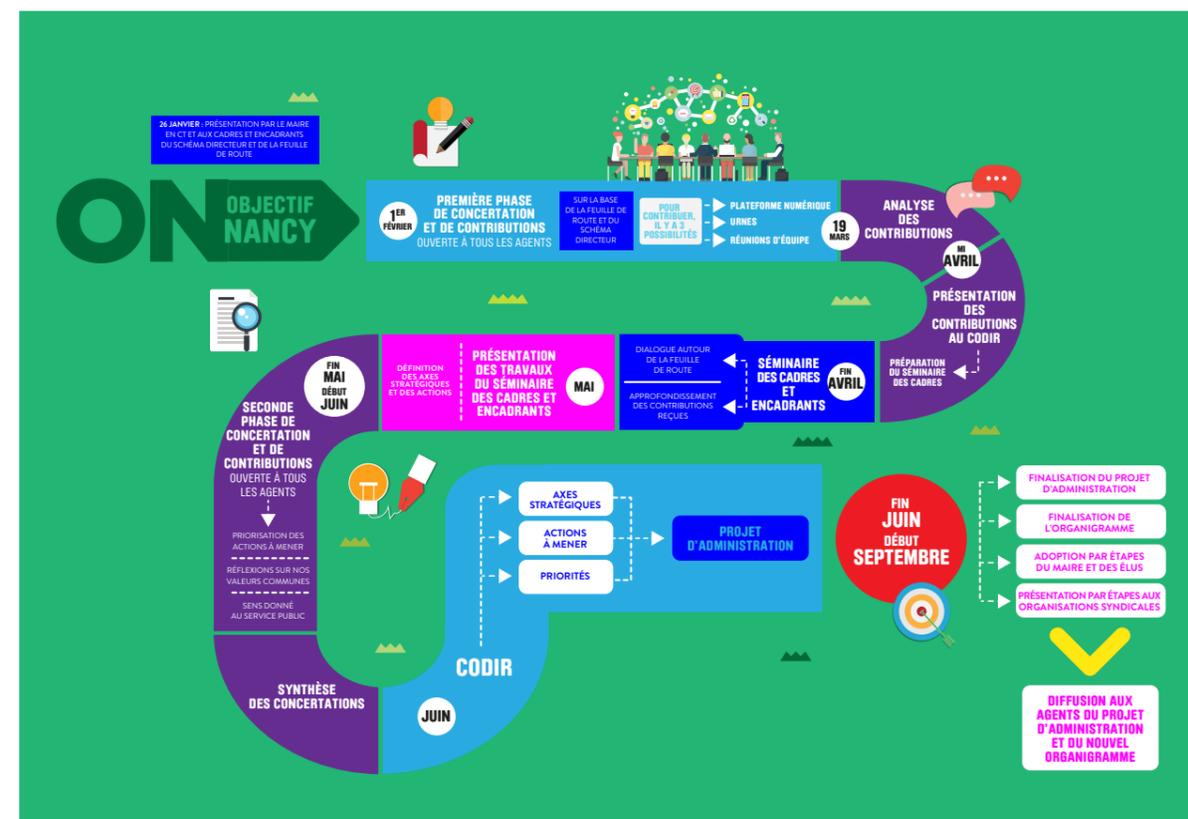
### LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

L'enjeu pour la collectivité est très large puisque tous les champs d'intervention et des politiques publiques peuvent être concernés par la problématique : social, jeunesse, petite enfance, emploi et insertion professionnelle, développement économique, culture, éducation, sports, sécurité publique, etc. En outre, il s'agit là d'un enjeu pour la collectivité en sa qualité d'employeur. Outre le plan de formation dédié

pour les agents et dispensé par le CNFPT, la Ville agira résolument tout au long de l'année contre toutes les formes de discrimination et présentera en 2021 un plan d'action pour l'égalité professionnelle et la mise en œuvre d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes.

Dans ce même objectif, la Ville poursuivra en 2021 son travail avec l'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations avec la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) pour un déploiement en 2022.

## VI.4 LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PROJET D'ADMINISTRATION



La mise en œuvre de ces orientations et plus globalement de la feuille de route du mandat repose sur une administration municipale qui fixera en 2021 sa réorganisation et le renouvellement de son fonctionnement interne. Pour ce faire, un schéma

directeur précisant le cadre de cette réorganisation a été présenté aux représentants du personnel et à l'ensemble des agents. Ce schéma propose **une gouvernance de l'administration resserrée autour de 3 Grands Pôles. Un pôle Ressources et 2 pôles thématiques, pensés**

**en écho au projet politique,** c'est-à-dire en cherchant à consolider les connexions entre des politiques publiques pour lesquelles nous souhaitons un travail davantage transversal.

Concrètement, il s'agit de mieux concilier

l'aménagement, la transition écologique et l'attractivité de la ville, la gestion de l'espace public, la sécurité et la prévention, et ce, dans le cadre d'un dialogue consolidé avec nos concitoyens dans le Pôle « **Ville citoyenne, attractive et écologique** ». Et puis, il s'agit aussi de

**faire raisonner notre action culturelle avec notre action éducative et notre engagement solidaire** en direction de nos concitoyens les plus fragiles dans le pôle « Ville solidaire, culturelle et éducative ».

À ce titre et concernant spécifiquement le CCAS, ce schéma prévoit donc que la collectivité réintègre l'action publique conduite en direction du Développement Social, de la Petite Enfance et des Seniors, actuellement pilotée par le CCAS, dans le cadre d'un calendrier en cours de définition en lien avec les équipes et les instances du CCAS. Il est en effet apparu rapidement cohérent par rapport aux ambitions que nous poursuivons que **ces politiques de solidarités s'inscrivent dans le cadre des orientations politiques fixées par le conseil municipal et dans le cadre d'une stratégie globale d'action publique.**

Aux côtés des deux pôles thématiques, **un pôle Ressource qui, classiquement, viendra en appui à l'ensemble**

**des directions,** conduira la stratégie budgétaire et des ressources humaines de la collectivité et mènera l'ensemble des chantiers visant à améliorer nos fonctionnements internes ainsi que nos grands chantiers liés au patrimoine. Ce schéma constitue donc un cadre et définit des objectifs. Plutôt que de décréter un organigramme et de l'imposer à l'administration, il a été décidé de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des agents.

À cet effet, depuis le 1<sup>er</sup> février, une concertation interne intitulée « Objectif Nancy » va permettre à chaque chef de service de formuler une contribution pour son service en lien avec ses équipes dans le cadre de la définition de l'organigramme. Cette concertation permet également à tous les agents qui le souhaitent de s'exprimer à la fois sur la feuille de route du mandat mais aussi sur les chantiers à mettre en œuvre dans les 6 années à venir afin d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité, sa gouvernance,

aux fins d'améliorer le service public et donc d'assurer les conditions de réussite des objectifs de la municipalité.

Ainsi, à l'issue de cette période de concertation et de coconstruction interne, prévue en juin, la collectivité disposera ainsi d'un organigramme définitif et de la liste des chantiers internes à conduire. L'ensemble constituera le nouveau Projet d'Administration de la ville de Nancy sur la période 2021-2026. Précisons ici, pour finir, que la collectivité souhaite consolider les capacités de télétravail des agents, à cet effet, entre autres, le budget 2021 prévoit l'achat de plus de 100 ordinateurs portables.

# N

# Nancy,

---

**NANCY.FR**

**RÉDACTION**  
VILLE DE NANCY

**CONCEPTION - MISE EN PAGE**  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**CRÉDITS PHOTOS**  
VILLE DE NANCY

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA  
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT